

MARS 2025

LALLABRIEF



FEMMES MUSULMANES

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES
EN FRANCE



INTRODUCTION.....3

01

LE CONTINUUM DE VIOLENCES CONTRE LES FEMMES MUSULMANES.....9

- De quelles violences parle-t-on ?.....11
- Quelques chiffres qui nous parlent en France.....13
- La partie immergée de l’iceberg.....15
- Les obstacles qui nous empêchent de parler.....17
- L’impact sur notre communauté.....19
- L’islamophobie genrée est une violence sexiste.....21
- La misogynie est une violence sexiste.....27

02

NOS ENSEIGNEMENTS RELIGIEUX CONTRE LES VSS.....33

- À l’origine un seul être et la dignité pour tou-tes.....35
- L’engagement solennel de faire de nos familles un refuge.....37
- La *Qiwamah* : une responsabilité et non un privilège.....41
- Le Prophète ﷺ est un exemple de compassion et de justice.....49
- Protéger les enfants est notre responsabilité collective.....51
- Lutter contre les violences est un devoir religieux.....55

03

RESPONSABILISER ET SOLIDARISER CONTRE LES VIOLENCES.....59

- Renverser la honte : récits de survivantes.....60
- Ce que nous pouvons faire à l’échelle individuelle.....67
- Ce que nous pouvons faire dans nos collectifs.....69
- Ce que nous pouvons faire en communauté.....71
- Ce que les institutions peuvent faire.....73
- Que puis-je faire lorsque je fais face à des VSS ?.....77

Introduction

Les violences sexistes et sexuelles – ou VSS – sont un fléau majeur de nos sociétés patriarcales qui transcendent toutes les institutions, cultures, religions et classes sociales. En 2024, en France, 9 femmes sur 10 déclarent avoir subi une situation sexiste, tandis que chaque année, 94000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol. Si ces violences touchent principalement les femmes et les enfants, elles s'étendent également à toute personne en situation de vulnérabilité. Tout le monde, sans exception, est donc bel et bien concerné. Tout le monde, sans exception, est aussi impliqué. Face à un fait de société aussi répandu depuis nos cercles familiaux les plus intimes aux plus hautes sphères de l'Etat, nous sommes soit des survivant-es et/ou des allié-es, soit des agresseurs et/ou des complices.

Et les femmes musulmanes dans tout ça ? Mais « les femmes musulmanes ne sont-elles pas des femmes » ? Non seulement, elles n'échappent pas aux violences sexistes et sexuelles, mais celles-ci interagissent avec l'islamophobie, la négrophobie, le racisme, le validisme, la queerphobie et d'autres formes de discriminations systémiques. Ces différentes oppressions sont interconnectées et exacerbées par la violence étatique. Or, les femmes musulmanes demeurent un des angles morts des enquêtes, ressources et outils existants sur les violences sexistes et sexuelles en France.

Il est important de noter que ce dossier propose certaines pistes de réflexions, mais ne prétend pas, et ne peut pas, être exhaustif sur toutes les violences intersectionnelles (validistes, négrophobes, classistes, queerphobes...) que vivent les femmes musulmanes et qui correspondent tout autant à des angles morts de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce dossier s'inscrit dans la continuité d'autres ressources pensées et produites pour et par les femmes musulmanes et, nous l'espérons, pourra être suivi par de nombreuses autres.

Depuis plusieurs années, Lallab s'implique aux côtés des femmes musulmanes dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. L'action collective de Lallab s'organise autour de trois volets : une communauté de solidarité, une communauté d'expression et de savoirs et une communauté de pouvoir.

Notre engagement s'est construit main dans la main avec les personnes concernées, sur plusieurs volets, tels que la création d'espaces de parole ; la mise en place de mécanismes de soutien auprès de professionnelles de santé et de droit ; le développement de programmes d'éducation populaire sur la santé et les sexualités ; la tenue d'espaces mensuels de lecture et de transmission de savoirs etc.

Tous ces efforts ont mené en 2023 au lancement d'une campagne d'organisation collective et de mobilisation médiatique autour des violences intracommunautaires. C'est dans le cadre de cette campagne, et en s'appuyant sur les expériences et valeurs communes aux femmes musulmanes en France, que s'inscrit ce document.

« Les femmes musulmanes demeurent un des angles morts des ressources et outils existants sur les VSS »

¹ Rapport 2024 sur l'état du sexisme en France, HCE.

² Observatoire national des violences faites aux femmes.

³ Référence à l'ouvrage de Hanane Karimi, *Les femmes musulmanes ne sont-elles pas des femmes ?* (2023), et inspirée par le discours de Sojourner Truth *'Et ne suis-je pas une femme ?* (1851).

Les dossiers *LallaBrief* visent à analyser les faits de société qui touchent les femmes musulmanes en France au prisme de leurs vécus et à travers leurs termes, leurs définitions et leurs aspirations. Ils s'appuient sur une méthodologie de production de savoirs articulée dans le *Cadre d'Action et Méthodologique de Lallab : Savoir, Pouvoir, Agir et Prendre Soin* (2025).⁴

Tout savoir est une construction sociale qui fait partie intégrante des systèmes de domination. Analyser la question des violences sexistes et sexuelles sans prendre en compte les biais des positionnements épistémologiques dominants, patriarcaux, racistes et islamophobes, contribue donc à renforcer ces violences. Dénoncer l'objectification des femmes musulmanes par les dominants dans la production de savoirs, c'est leur redonner la place de sujets.

Ainsi, ce brief s'attèle à déconstruire ce rapport aliénant aux savoirs, et explore les violences sexistes et sexuelles de manière holistique à travers des référentiels décoloniaux, féministes et religieux.

Les dossiers LallaBriefs visent à analyser les faits de société qui touchent les femmes musulmanes en France au prisme de leurs vécus, à travers leurs termes, leurs définitions et leurs aspirations

⁴ Lallab, *Savoir, Pouvoir, Agir et Prendre Soin*, 2025, Cadre d'action et méthodologie coordonné et rédigé par Sarah Marssou dans le cadre du pôle construction des savoirs de Lallab.



“

**ET LES FEMMES MUSULMANES
DANS TOUT ÇA ? MAIS ‘LES
FEMMES MUSULMANES NE
SONT-ELLES PAS DES FEMMES ?’**

*Hanane Karimi, Les femmes musulmanes ne sont-elles pas des femmes ? (2023),
inspirée par le discours de Sojourner Truth ‘Et ne suis-je pas une femme? (1851)*

”

01

LE CONTINUUM DE VIOLENCES CONTRE LES FEMMES MUSULMANES

Les violences sexistes et sexuelles forment un « **continuum des violences** » : cela veut dire qu'elles ne sont pas des faits isolés mais s'inscrivent dans une continuité historique, systémique et structurelle à l'encontre des femmes et des enfants.

- Le terme « sexiste » désigne tout acte préjudiciable et discriminant commis à l'encontre d'une personne en raison de son sexe et de son genre.
- Les violences sexistes revêtent de multiples formes et se manifestent dans tous les aspects de la vie d'une personne.
- Elles ont en commun le recours à la violence, à la contrainte, à la coercition et à la manipulation pour porter atteinte à la dignité ainsi qu'à l'intégrité physique et mentale de leurs victimes.



De quelles violences parle-t-on ?



Violences psychologiques, émotionnelles et verbales

Rabaisser, surveiller, humilier, culpabiliser, insulter, harceler, isoler, confisquer ou détruire des objets personnels, chantage émotionnel, contrôle coercitif...



Violences physiques

Tout contact physique visant à intimider et blesser : pousser, frapper, griffer, mordre, tirer les cheveux, brûler, mutiler, séquestrer...



Violences sexuelles

Imposer des propos ou comportements à caractère sexuel : toucher les parties intimes comme les fesses ou les seins, forcer à avoir un rapport sexuel, obliger à toucher ou regarder les parties génitales de l'agresseur...



Violences spirituelles

Manipuler des principes religieux afin de contrôler et intimider, utiliser le nom de Dieu pour asservir, faire agir une personne contre son gré, abuser de son autorité spirituelle pour la faire culpabiliser, la menacer, et liguer les autres fidèles contre elle...



Violences législatives, sexistes & islamophobes

Restreindre l'accès des femmes musulmanes à l'éducation, au sport, à l'emploi, aux soins, à la vie sociale et politique par le biais de lois et politiques publiques qui contrôlent leurs vies, leurs déplacements, leurs pratiques et leurs tenues vestimentaires...



Violences médicales

Ne pas respecter les souhaits du ou de la patiente, négliger la douleur, brusquer, imposer un acte de soin ou un avis médical, imposer une mutilation génitale, avoir des propos ou gestes déplacés, ne pas communiquer toutes les infirmités, ne pas prendre en compte la douleur exprimée, refuser de soigner...



Cyber-violences

Harceler, envoyer des messages violents, dégradants et insultants, envoyer de manière non sollicitée des contenus à caractère sexuel, diffuser des informations personnelles ou des médias intimes sans consentement, intimider, faire chanter, menacer...



Violences économiques

Contrôler les dépenses et la gestion financière, limiter l'accès aux revenus, empêcher de travailler et d'obtenir des revenus, refuser de verser une aide financière requise comme par exemple une pension...

Quelques chiffres qui nous parlent en France

9 FEMMES SUR 10

déclarent avoir subi des **violences sexistes**



81,5% DES VIOLENCES ISLAMOPHOBES sont commises contre les femmes



UN VIOL OU UNE TENTATIVE DE VIOL

a lieu toutes les



2 minutes 30

37% DES FEMMES déclarent avoir subi une **agression sexuelle ou un viol** au cours de leur vie



1 ADULTE SUR 6

a subi une **maltraitance sexuelle dans son enfance**



1 ENFANT est victime d'un **viol** ou d'une **agression sexuelle** toutes les



3 minutes

DANS 91% des cas de violence sexuelle, les victimes **connaissent les agresseurs**



94% des plaintes de viol sont classées **sans suite**



Références :

Rapport annuel 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France : S'attaquer aux racines du sexisme, Haut Conseil pour l'Égalité, (2024); Rapport annuel du Collectif Contre l'Islamophobie en Europe (2023); Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n°19, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, (mars 2024); Maltraitance des enfants en France, l'Enfant Bleu (2017); Rapport de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants «Violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit » (2023) ; Rapport d'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (2022), victimation - délinquance et sentiment d'insécurité, Ministère de l'Intérieur, 2024. ; Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » Victimation, délinquance et sentiment d'insécurité, Ministère de l'Intérieur, 2019; Note de l'Institut des Politiques Publiques, Le traitement judiciaire des violences sexuelles et conjugales en France, (2023).

La partie immergée de l'iceberg

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas des faits isolés et exceptionnels qui surgissent de nulle part. Ces violences existent car elles sont permises et nourries par une culture de la violence contre les femmes musulmanes. Pour briser le continuum des violences et de l'impunité, il faut donc identifier les origines et causes profondes de cet iceberg.

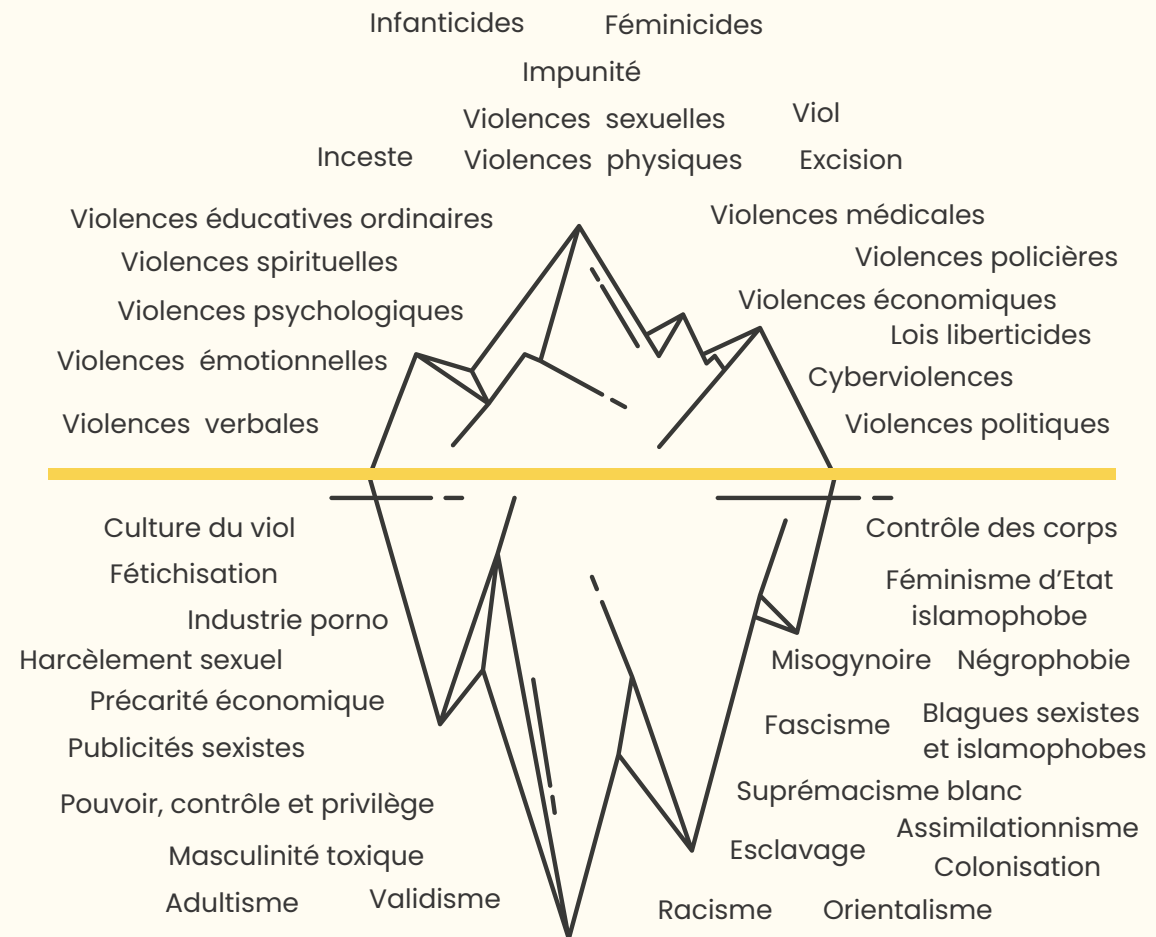
Quels sont les facteurs, stéréotypes, comportements, mécanismes institutionnels qui créent un terreau fertile aux violences ?

À quoi ressemble l'iceberg des violences sexistes et sexuelles pour les femmes musulmanes en France ?

Comment lire l'iceberg ?

Lorsqu'une personne fait face à une violence sexiste et sexuelle, elle ne le vivra pas de la même manière en fonction du spectre des oppressions systémiques qu'elle subit. L'impact est différent lorsqu'au continuum de violences s'ajoute la série de facteurs, stéréotypes, comportements, et mécanismes institutionnels illustrés dans la partie immergée de l'iceberg. Par exemple, lorsqu'une femme noire et musulmane, qui porte le foulard, fait face à une violence sexiste et sexuelle dans son lieu de travail en France, le sexisme exprimé est intrinsèquement lié, nourri et renforcé par la misogynie, l'islamophobie, le racisme, la fétichisation, la précarité économique, etc.

Ce que cet iceberg nous révèle c'est qu'il est insuffisant de lutter seulement contre les violences sexistes et sexuelles à la surface. Il faut déstabiliser et ébranler tous les éléments qui nourrissent ce cycle de violences. **La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est indissociable des luttes contre les autres oppressions qui touchent les femmes musulmanes et dont le schéma ci-dessus ne capture qu'une partie.**



Les obstacles qui nous empêchent de parler

Si parler et être entendu-e est un chemin sinueux pour tout-es les survivant-es, il l'est d'autant plus pour les femmes musulmanes dans un système où les bourreaux contrôlent les mécanismes censés les protéger et les prévenir contre les violences. Les survivantes rencontrent de nombreux obstacles dans leur parcours pour obtenir justice, comme par exemple les remarques sexistes et islamophobes des agents de police, les questions culpabilisantes, les minimisations des faits ou le racisme et l'islamophobie de certaines associations d'aide aux victimes.

En France, 86% des plaintes contre les violences sexuelles sont classées sans suite.

Le chiffre s'élève à 94% pour les affaires de viol. L'impunité est totale.



LA LOI DU



Silence

T'es sûre ?

Les questions qui minimisent les faits ou qui cherchent à tout prix les incohérences dans le récit déstabilisent les survivantes. La méconnaissance des formes de VSS, de son corps et de ses envies peut également mener au déni.

Tu n'as pas honte ?

Les survivantes sont jugées et blâmées pour leur comportement ou leur habillement. La culture de la honte et du tabou (*hchouma*) entretient cette peur de la stigmatisation et contribue à protéger les agresseurs.

Tu mens, prouve - le !

Les survivantes ont peur de ne pas être crues et les chiffres sur l'impunité leur donnent raison. C'est leur parole contre celle de l'agresseur qui souvent est dans une position de pouvoir.

Traîtresse !

Les survivantes ont peur de la récupération islamophobe de leurs récits. Elles sont aussi blâmées par la communauté et l'injonction à 'ne pas divulguer les péchés' de leur agresseur

Et si c'était faux ?

Les survivantes ou leurs allié-es se confrontent à l'incrédulité de leurs interlocuteurs, "et si c'était un faux témoignage"? Cette attitude est un déni face au continuum de violences que subissent les femmes musulmanes et qui rend la probabilité d'un faux témoignage très minime.

Mais non, pas lui !

Les agresseurs seraient des "monstres" toujours identifiables avec un 'historique' de violences. Lorsqu'une survivante dénonce une personne entretenant une image sociale bienveillante, son récit est systématiquement rejeté. Le 'bon soupçon' n'est accordé qu'aux agresseurs et pas aux survivantes.

Pardonne !

Le coût du préjudice émotionnel et financier est trop lourd et les survivantes préfèrent ou sont poussées à pardonner et à préserver les liens familiaux ou communautaires. Cette injonction à pardonner peut aussi prendre la forme d'injonction spirituelle.

Patiente !

Les violences subies sont redéfinies comme une épreuve que la survivante doit surmonter avec patience (*sabr*) et en gardant le silence. Le silence et le pardon sont vus comme salvateurs, ce qui illustre bien le déni de la communauté face au continuum des violences.

Je te tiens !

Les survivantes sont enfermées dans un cycle de pouvoir et de contrôle par l'agresseur. Il utilise sa position d'autorité en tant qu'employeur, enseignant, imam etc. pour contraindre la victime à une relation sexuelle et la menace de répercussions si elle parle.

"Sale" réputation !

Les survivantes ont peur des conséquences sociales de leur prise de parole : une mauvaise réputation, ne jamais pouvoir se marier, être jugées sur leur 'chasteté', perdre des amis, le manque de confidentialité, ou la diffusion non consentie de contenus intimes.

L'impact sur notre communauté

Le continuum des violences sexistes et sexuelles contre les femmes musulmanes aspire chaque membre de la communauté dans sa spirale. Le prophète ﷺ a dit : « Vous verrez les croyants et croyantes à travers leur bonté, leur affection et leur attachement réciproque, constituer comme un seul corps, **quand l'un des membres souffre, il transmet sa fièvre et son insomnie à tout son corps.** » (Hadith - Sahih Muslim 2586).

Les membres de notre corps souffrent et la loi du silence leur demande d'étouffer leur douleur.

Les conséquences de ces violences et du cycle d'impunité sont innombrables allant de séquelles physiques et psychologiques à la mort dans les cas de féminicides. Les enfants victimes de violences sexuelles peuvent développer des troubles anxieux, des retards de développement, des difficultés scolaires etc.

Les survivantes peuvent faire face à :

- La perte de l'estime de soi
- Des troubles de la concentration et de la mémoire
- Des troubles du sommeil
- Des troubles du comportement alimentaire ou de la dysmorphie corporelle
- Des troubles sexuels
- Des risques liés à la santé reproductive
- Des maladies chroniques et sexuelles
- Des troubles anxieux et dépressifs, de la dissociation
- Des pratiques d'automutilation
- L'augmentation des risques de tentatives de suicide et idées suicidaires
- La surconsommation de médicaments et de drogues.

« La loi du silence ne protège pas notre communauté. C'est Allah qui protège notre communauté. »

Le Coran nous demande « crampez-vous tous ensemble au lien (*habl*) d'Allah et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous » (Coran 3:103). La loi du silence ne protège pas notre communauté. C'est Allah qui protège notre communauté. Ce qui nous est demandé c'est d'honorer les bienfaits d'Allah, en se positionnant pour la justice et en dénonçant le blâmable (Coran 16:90).

Lorsque nous abandonnons les survivantes des violences sexistes et sexuelles, nous alimentons les divisions créées par le continuum de violences.

Les sections qui suivent abordent comment nous pouvons faire communauté, corps, avec les survivantes des VSS, pour nous cramponner toutes et tous ensemble au lien (*habl*) d'Allah, et contre tous les agresseurs.

وَأَعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا

ET CRAMPONNEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE AU LIEN (*HABL*) D'ALLAH
(CORAN 3:103)

L'islamophobie genrée est une violence sexiste

Les « femmes musulmanes » - leurs cheveux, leurs corps, leurs vêtements, leur accès aux activités éducatives, professionnelles, syndicalistes, sportives, aux loisirs, leurs positions politiques, médiatiques, leurs sexualités - préoccupent et dérangent la France, depuis les hautes sphères de l'Etat jusqu'aux citoyens « ordinaires ».

Cette obsession pour les femmes musulmanes, sur la base de leurs croyances et de leur genre, se couvre généralement derrière le **concept de laïcité**⁶.

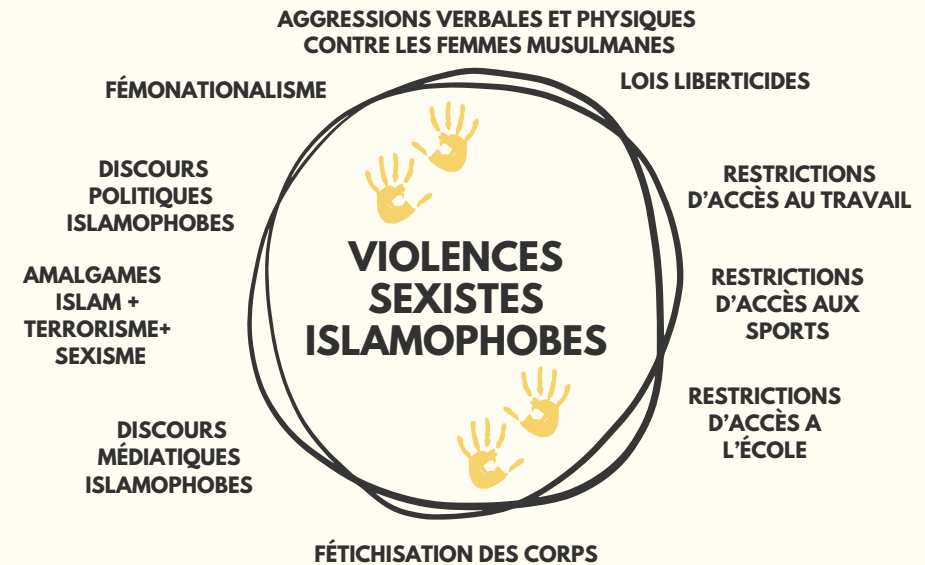
- C'est au nom de ce concept que sont perpétrés, quotidiennement, des actes sexistes et islamophobes⁷ en toute forme et en toute impunité.
- Ce concept qui, à l'origine et en Droit, permettait de libérer l'Etat du joug de l'Église, a été galvaudé, détourné et instrumentalisé pour asseoir le joug d'une institution étatique restrictive des libertés.
- Ce concept qui à l'origine et en Droit garantissait la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, a été détourné pour museler la liberté de conscience des femmes musulmanes et leurs pratiques religieuses.

Les femmes musulmanes qui portent le foulard sont les premières cibles des violences sexistes islamophobes. Ces violences physiques, psychologiques et émotionnelles incarnent un continuum de violences à elles seules :

En 2023, le Collectif Contre l'Islamophobie en Europe rapporte que plus de 80% des agressions islamophobes sont commises contre les femmes.

Les violences islamophobes en France sont donc majoritairement des violences sexistes, commises à l'encontre des femmes musulmanes en raison de leur genre, de leur appartenance réelle ou supposée à la religion musulmane et sur la base de stéréotypes racistes et coloniaux.

Ces violences physiques, psychologiques et émotionnelles incarnent un continuum de violences à elles seules :



L'iceberg des violences sexistes islamophobes⁸ prend sa source dans **l'histoire coloniale française** et le contrôle des corps des femmes musulmanes indigènes :

- La colonisation française des territoires musulmans ne se limitait pas à la conquête de terres et de pouvoir, elle était aussi, comme le dit le sociologue Abdelmalek Sayad, une expropriation identitaire.⁹ L'Islam sous domination coloniale est devenu la propriété de la République. C'est une religion dominée et de dominés, dont on doit domestiquer la pratique.
- De nombreux-ses historien-nes ont documenté comment l'empire français glorifiait la supériorité des femmes françaises sur les femmes colonisées, dont les représentations étaient tantôt érotisées, tantôt considérées comme soumises et contrôlées par les hommes de leur communauté.¹⁰

La déshumanisation des femmes musulmanes, qui ne seraient pas « des femmes comme les autres » est donc ancrée dans la conscience collective française. Les femmes musulmanes seraient victimes de croyances sexistes dont il faudrait les libérer. Elles ne seraient pas agentes ni en mesure de prendre des décisions pour leur bien-être.¹¹

⁶ Joan Wallach Scott, La politique du voile, 2017 ; Jean Beaubérot, La laïcité falsifiée, 2012.

⁷ Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed définissent l'islamophobie comme « un processus social complexe de racialisation/atérisation appuyée sur le signe de l'appartenance (réelle ou supposée) à la religion musulmane », Abdellali Hajjat, Marwan Mohammed, Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le 'problème musulman', Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2011.

⁸ Voir figure de l'iceberg page 5

⁹ Abdelmalek Sayad, L'immigration ou les paradoxes de l'atérité, 1991

¹⁰ Joan Wallach Scott, La politique du voile, 2017

¹¹ Hanane Karimi, 'Les femmes musulmanes ne sont-elles pas des femmes ?' 2023

Ce glissement entre les discours islamophobes, racistes et l'égalité des genres est un phénomène politique et idéologique que la sociologue Sara Farris¹² appelle le « **fémonationalisme** ». Ce concept se manifeste à travers plusieurs mécanismes :

- Les luttes et discours féministes sont cooptés par les courants politiques nationalistes et islamophobes. Ceux-ci veulent sauver les droits des femmes en France contre des pratiques culturelles et religieuses qu'ils considèrent comme régressives et qu'ils associent aux populations immigrées et musulmanes. Les femmes musulmanes perdent toute agentivité et doivent « être sauvées ».
- **Les acteurs et actrices du fémonationalisme stigmatisent également les hommes issus de l'immigration et en particulier musulmans.** Sous ce prisme les hommes musulmans seraient plus enclins à la violence sexiste et sexuelle, et représenteraient donc un danger dont il faudrait se protéger et surtout protéger les femmes blanches.
- **La lutte pour les droits des femmes est articulée de sorte à défendre l'identité nationale et « les valeurs occidentales ».** L'émancipation des femmes, dans les termes définis par le « féminisme blanc », comme le souligne Sara Farris, devient un marqueur de supériorité culturelle.

Les violences sexistes islamophobes, des discours haineux jusqu'aux lois liberticides et aux agressions contre les femmes musulmanes, sont justifiées, nourries et exacerbées par l'expansion du fémonationalisme à presque l'ensemble du spectre politique français. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans ce cadre se fait aux dépens des femmes musulmanes françaises dont on extorque l'agentivité et qu'on abandonne aux ambitions politiques xénophobes et islamophobes.

Le schéma suivant analyse une sélection de déclarations sexistes islamophobes de la part de représentants étatiques français et met en exergue leurs tentatives de « domestication » des femmes musulmanes qui portent le foulard. Il ne s'agit plus de laïcité mais bien de combattre des expressions de la féminité et de l'Islam, des formes hérétiques qui dérangent et qui selon eux ne concorderaient pas avec les « valeurs de la République ».



¹² Sara R. Farris, *In the Name of Women's Rights: The Rise of Femonationalism*, Duke University Press, 2017

Quand l'État s'en mêle

Violences sexistes islamophobes en politique

« Marianne, le symbole de la République, elle a le sein nu parce qu'elle nourrit le peuple ; **elle n'est pas voilée, parce qu'elle est libre.** C'est ça la République ! »

- Marianne se coiffe d'un bonnet phrygien, elle est libre.
- Marianne montre son sein, elle est libre.
- Les femmes musulmanes veulent se baigner et choisir leurs vêtements de baignade, elles ne sont pas libres.

Manuel Valls, Premier Ministre, sur le « burkini », 2016

« Le prosélytisme n'a pas sa place dans le sport et je rappelle que **le hijab n'est pas un vêtement anodin.** »

- Le « Hijab » = prosélytisme ?
- Le prosélytisme n'a pas sa place dans le sport.
- Exclure les femmes musulmanes des compétitions sportives, a sa place dans le sport ?
- Fémonationalisme = réel prosélytisme ?

Marlène Schiappa, Secrétaire d'État, sur l'interdiction du hijab par la fédération française du football, 2022

« Même s'il y a plusieurs explications au voile, **c'est objectivement un signe d'aliénation** de la femme. »

- Les significations que les femmes musulmanes portent au voile ne sont pas objectives = 0 agentivité.
- Un homme blanc pense que c'est un signe d'aliénation et sa signification à lui est objective ?

Bernard Stasi, médiateur de la République et président de la Commission de réflexion sur le principe de laïcité, 2003

« **Le voile, c'est le signe de l'apartheid sexuel,** le signe de la soumission de la femme. »

- Les femmes musulmanes qui portent le voile sont exclues: des écoles, du sport, des métiers du service public, de nombreuses entreprises.
- Qui combat les femmes musulmanes ? Qui est derrière l'apartheid sexuel ? Le voile ou les lois et politiques liberticides ?

Bruno Retailleau, Président du groupe LR au Sénat en 2022, actuel Ministre de l'Intérieur

Les signes de 'l'apartheid sexuel' en France sont les lois liberticides et les violences sexistes islamophobes.

La misogynnoire est une violence sexiste

L'héritage colonial français continue à façonner les imaginaires et représentations stéréotypées et stigmatisantes des femmes musulmanes. Cette vision essentialiste des femmes musulmanes qui constitueraient un groupe homogène, contribue à invisibiliser le croisement et l'interaction de plusieurs systèmes d'oppression.

L'usage des termes « violences sexistes et sexuelles » et « misogynie » ne permet pas toujours de rendre compte de l'impact et du rôle interdépendant que jouent les autres formes d'oppression, et donc de les combattre. C'est pourquoi, en 2008,¹³ la chercheuse et militante afro-américaine Moya Bailey développe pour la première fois le terme « misogynnoire », pour nommer l'oppression qui naît de la corrélation entre misogynie et négrophobie. Moya Bailey a permis de conceptualiser et visibiliser la misogynie négrophobe que vivent les femmes noires et dont les racines remontent à la colonisation et à l'esclavage. Elle explique « *La misogynnoire n'est pas simplement le racisme auquel les femmes noires sont confrontées, ni la misogynie à laquelle les femmes noires font face ; c'est la force synergique unique de ces deux oppressions qui s'unissent pour devenir quelque chose de plus oppressif qu'une simple juxtaposition des deux.* »

En juin 2023, Mariama appelle les pompiers car sa fille de 13 ans, Aïcha, souffre de malaises. À leur arrivée, les pompiers refusent de prendre en charge l'enfant, qu'ils accusent de simuler ses douleurs et de "forcer à garder les yeux fermés", bien qu'Aïcha soit à demi-consciente. Son père décide alors de l'emmener aux urgences, où les examens médicaux révèlent qu'elle souffre d'une hémorragie cérébrale. Douze jours plus tard, Aïcha décède. Les médecins affirment que sa mort aurait pu être évitée si elle avait été prise en charge plus tôt. Le décès de Aïcha, comme celui de Naomi Musenga en 2017, sont des exemples de misogynnoire, une conséquence directe des négligences et violences médicales qui touchent particulièrement les femmes noires, en raison des préjugés racistes selon lesquels les corps noirs seraient insensibles à la douleur et plus résistants.

Les femmes noires françaises ne sont pas exemptes des violences créées par la misogynnoire et qui visent à les dévaloriser, à contrôler et à fétichiser leurs corps, et à les enfermer dans une spirale de violences sexistes, sexuelles et négrophobes. Les exemples de misogynnoire dans la vie politique, médiatique et culturelle françaises sont nombreux : la candidate finaliste de la Star Academy, Ebony Cham, la chanteuse Aya Nakamura, la chercheuse et journaliste Rokhaya Diallo, la chercheuse et maîtresse de conférences Maboula Soumahoro...

Que se passe-t-il lorsque la misogynnoire rencontre l'islamophobie ? Comment se manifestent les violences sexistes et sexuelles contre les femmes musulmanes noires ?

Le 20 décembre 2020, Rokhaya Diallo a partagé sur Twitter un extrait d'émission Radio, au cours duquel une auditrice a déversé une vague de haine misogynnoire. L'auditrice a déclaré :

« Mme Diallo se plaint de la France, elle se plaint des Blancs, mais si aujourd'hui elle est journaliste (...) elle le doit à l'ouverture d'esprit de notre éducation et de notre pays. Parce que Mme Diallo, elle n'aurait pas bénéficié de tout ce que donne la France, je crois qu'il y a de fortes chances qu'elle serait en Afrique, avec 30 kg de plus, 15 gosses en train de piler le mil par terre et d'attendre que son mari lui donne son tour entre les quatre autres épouses »

Cette violente intervention condense plusieurs représentations sexistes, racistes, coloniales et islamophobes des femmes musulmanes noires, et pourtant, aucun des quatre journalistes présents lors de l'émission n'a pris la défense de Rokhaya Diallo. La misogynnoire, couplée à l'islamophobie, dirigée contre Rokhaya Diallo n'a pas été condamnée, car aujourd'hui en France, le sexisme, la négrophobie, l'islamophobie, sont considérés comme « des opinions ». Comment peut-on espérer mettre fin aux violences sexistes et sexuelles qui touchent les femmes musulmanes, lorsqu'elles peuvent se « cacher derrière des opinions » ?

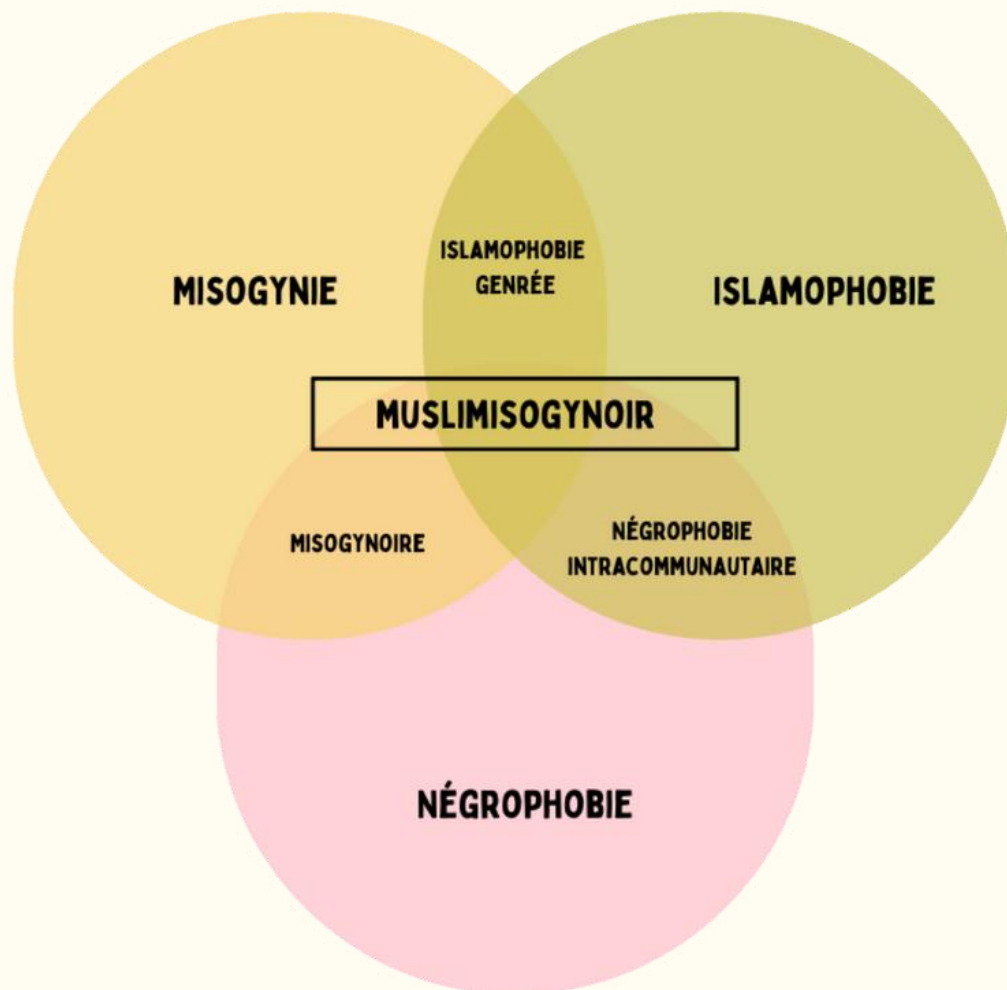


¹³ Moya Bailey, *They aren't talking about me*. Crunk Feminist Collective 14, 2010

¹⁴ https://www.rokhaya.io/status/13467866025134389?ref_src=twsrc%5Etfw&twcamp=twembed&twterm=156134067866025134389&twgr=15617209a8f008c5faeb40dfcb33c303e6ebddc82%7Ctwcon%5E61_%ref_url=Https%3A%2F%2Fmarlytbn.com%2F2020%2F12%2F22%2Fune-misogynnoire-made-in-france-qui-rayonne-internationalement%2F

Dans un article publié sur LinkedIn en 2024, la militante et écrivaine noire et autiste, Melissa Simmonds,¹⁵ propose le terme « muslimisogynoir » pour décrire la rencontre entre la misogynie et l'islamophobie :

Melissa démontre la triple marginalisation que vivent les femmes musulmanes noires, triple stigmatisation, et triple invisibilisation des violences policières, médicales et législatives. En se situant à l'intersection de la misogynie et de l'islamophobie, les particularités de leurs expériences et de leurs luttes sont ignorées, incomprises ou négligées dans les trois mouvements. En proposant le terme « muslimisogynoir », Melissa Simmonds souhaite remédier à cette invisibilisation des femmes musulmanes noires et les placer au centre des luttes collectives contre les discriminations de genre, de race et de religion.



GRAPHIQUE INSPIRÉ PAR MELISSA SIMMONDS

Les racines et manifestations de la muslimisogynoir, et de la négrophobie ne se limitent pas aux populations blanches et à l'histoire coloniale mais s'expriment également dans les communautés arabo-musulmanes, et dans le sillon de leurs histoires esclavagistes et racistes. Dans un article publié en 2017, la professeure et écrivaine Layla Abdullah-Poulos, dénonce ce mythe selon lequel le racisme n'existerait pas dans la *oumma* (communauté musulmane) et démontre les dangers de cette invisibilisation des violences commises à l'encontre des musulman-es noir-es :

« Dissocier l'Islam de ses fidèles (et de leurs failles) c'est en faire une doctrine religieuse incohérente et déstructurée au lieu d'un mode de vie, c'est le résultat des méthodes superficielles d'enseignement de l'Islam dans les sociétés musulmanes modernes, et la raison pour laquelle certaines problématiques telles que la négrophobie et le racisme subsistent. »¹⁶

L'islamophobie est souvent instrumentalisée au sein de nos communautés musulmanes, pour étouffer ou ignorer les violences sexistes et sexuelles que vivent les femmes musulmanes. Elle est aussi mobilisée pour invisibiliser et ignorer les violences racistes et négrophobes que vivent les musulman-es noir-es. Les tentatives de dénonciation et de mobilisation contre ces violences rencontrent systématiquement des obstacles et sont accusées de menacer l'indivisibilité de la « oumma française ». Cela va à l'encontre de l'éthique du Prophète (PSL) et des débuts fondateurs de cette oumma, une communauté qui a été construite par les populations les plus marginalisées et minorées.

Le Coran a été envoyé pour dénoncer les hiérarchies humaines et les systèmes de domination, et non pas pour préserver l'ordre établi et les privilèges de l'élite mecquoise. Comment peut-on faire corps, faire communauté si « l'expérience noire » et la « souffrance noire » n'est pas entendue, vue, et considérée ?

¹⁵ Melissa Simmonds, *Misogyny...But Will They See Misogynoir, Muslimahgynoir and Muslimisogynoir Too?* 25 août 2024, LinkedIn

¹⁶ Passage traduit de l'anglais. Layla Abdullah-Poulos. 2017. No Racism in Islam, Hurts more than Helps. NBA Muslims Blog. <http://www.patheos.com/blogs/nbamuslims/2017/12/20/no-racism-islam-hurts-helps/?platform=hootsuite>

Le professeur Sherman Abdul-Hakim Jackson explique l'importance d'ancrer l'expérience noire dans la production du savoir religieux et d'ainsi remettre en cause le paradigme dominant qui continue à enfermer les musulman-es noir-es dans une position de dominé-es. Dans son ouvrage *Islam and the Problem of Black Suffering* (l'Islam et le problème de la souffrance noire), il affirme que les populations musulmanes noires qui ont souffert de l'esclavage et continuent à souffrir du racisme systémique et de la négrophobie, ont besoin de penser Dieu, et les principes fondamentaux de la théologie islamique à partir de leur point de vue et réalité vécue de personnes noires. Il définit l'islamité depuis son contexte d'homme noir, et explique que la « théologie noire (black theology) est ancrée dans l'expérience noire, expérience qui est caractérisée par la souffrance et la résistance ».



En 2019, le *Black Muslim Forum* a mené une enquête sur les expériences de discrimination auprès de 100 musulman-es noir-es au Royaume-Uni (Black Muslim Forum, 2020). Ils ont découvert que 63,41 % des musulman-es noir-es estimaient ne pas appartenir à la communauté musulmane du Royaume-Uni tandis que 48,98 % ont déclaré avoir vécu de la négrophobie et du colorisme dans les espaces religieux. Cette enquête bien qu'inscrite dans le contexte britannique, fait écho à l'expérience collective de la négrophobie intracommunautaire vécue par les musulman-es noir-es.

En 2021, Lallab a réalisé le court-métrage intitulé *Ma mosquée idéale* pour dénoncer les violences négrophobes dont sont victimes les femmes musulmanes noires dans les espaces religieux.

Les bénévoles Nayé, Aïcha, Djenaba, Amy, Bintou, Hayata, Fatoumata, Fedra, Hatouma, Aminath, Mah, Bintou et Niakalé ont co-écrit le script et/ou participé au tournage de la vidéo, dont un extrait figure ci-dessous :

"Je suis de nouveau la seule.
La seule femme noire dans cette mosquée,
dévisagée, isolée, reléguée sur le côté.
Je suis la "kahloucha" à qui on ne souhaite pas un bon Aïd.
Dans cette Maison d'Allah, je croyais y trouver paix, quiétude et sororité.
Loin des violences que m'inflige déjà la société,
j'y ai trouvé mépris, sexisme et racisme.
Comme partout dans notre communauté,
lorsqu'on est une femme noire et musulmane (...)
Alors j'ai fermé les yeux et j'ai rêvé d'une mosquée
où je ne me sentirais ni seule, ni jugée.
Une mosquée dans laquelle le Prophète ﷺ voudrait prier.
Une mosquée digne du féminisme de Nana Asma'u,
où toutes les identités, cultures et les nations seraient respectées."

Si la communauté musulmane forme un corps, et que lorsqu'un de ses membres souffre, tout le corps souffre, alors ce corps doit faire face à toutes ces souffrances, les écouter et les panser. Aucune souffrance n'est moins légitime qu'une autre.

On ne peut sortir des violences sexistes et sexuelles qui touchent les femmes musulmanes sans les femmes musulmanes noires.

On ne peut sortir des violences sexistes et sexuelles qui touchent les femmes musulmanes sans prendre en compte les oppressions des personnes minorées dans nos communautés, et cela dépasse l'islamophobie et la misogynie qu'aborde ce dossier. Bien d'autres oppressions systémiques touchent les musulman-es et celles-ci mériteraient, chacune, d'être développées, visibilisées et adressées au-delà de ce dossier.

02

NOS ENSEIGNEMENTS RELIGIEUX CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES



Nos enseignements religieux ne sont pas un obstacle, mais au contraire le moteur de nos luttes contre les violences sexistes, sexuelles et islamophobes.

Les racines de l'islamophobie genrée puisent dans une représentation d'un Islam « dominé » et de « dominés ».

En s'appuyant sur le concept de « conscience sociale critique »¹⁹, nous défions ces représentations dominantes et redonnons aux femmes musulmanes la place de sujets, contre les récupérations islamophobes et sexistes.

¹⁹ Lallab, 'Cadre d'action et méthodologie: Savoir, Pouvoir, Agir et Prendre Soin' (2025)

À l'origine, un seul être et la dignité pour tou.tes

Au cœur de l'éthique coranique se trouve l'égalité et la dignité de tous les êtres humains qui ne se distinguent pas sur la base de leur genre ou race, mais sur la base de leurs intentions et actions.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Ô GENS, AYEZ DE LA **TAQWA** ENVERS VOTRE SEIGNEUR,
 QUI VOUS A CRÉÉS DE **NAFSIN WAHIDAH** (UNE SEULE ÂME),
 ET EN A CRÉÉ **ZAWJAH** (SA PARTENAIRE) ET, QUI DE DE CEUX-LÀ,
 A RÉPANDU DE NOMBREUX HOMMES ET FEMMES. ET AYEZ DE **LA TAQWA** ENVERS
 ALLAH, PAR QUI VOUS VOUS DEMANDEZ LES UNS AUX AUTRES,
 ET CRAIGNEZ DE ROMPRE **AL-ARHAM** (LES LIENS UTÉRINS).
 CERTES ALLAH VOUS OBSERVE PARFAITEMENT.
 (CORAN 4 :1)

La sourate *al-Nisā* (Les femmes) est l'une des plus longues sourates du Coran, et fait l'objet de nombreuses récupérations sexistes et islamophobes. Or cette sourate commence en posant les fondations de l'égalité ontologique de tous les êtres humains et ce depuis leur création, à partir d'un seul être : « *al-nafs al-wāḥidah* »²⁰. Depuis l'origine, Allah ne laisse pas de place à la discrimination ou à la supériorité d'un être sur un autre, quelle que soit sa forme. C'est dans cet esprit que le verset relie « *al-nafs* » avec le concept de *taqwā* qui est rappelé à deux reprises : la conscience de la grandeur divine et la soumission à ses demandes pour assurer la justice (5:8).

Le verset 4:1 ne mentionne pas Adam ni Hawa (Eve) dont le nom n'apparaît pas dans le Coran. La tradition coranique ne mentionne pas non plus sa création à partir d'une côte d'Adam. Allah insiste sur l'utilisation du terme : « *al-nafs al-wāḥidah* » dont sont créés tous les êtres humains, sans ascendant des uns sur les autres. Et de ceux-là ont été créés des paires (*zawjaha*). Le choix de ce terme (*zawj*) qui intervient 27 fois dans le Coran, insiste sur la relation de partenariat et réciprocité entre les être humains. C'est un terme qui est également utilisé pour les autres créatures (les plantes, les animaux).

Ainsi, le concept d'une seule « *nafs* » (être/âme) symbolise l'égalité dans la création de toute l'humanité. Il est intrinsèquement lié au concept de *taqwā*, de conscience et soumission au divin, par opposition à l'humain, et motivé par la poursuite de la justice pour toutes et tous. Le concept d'une seule « *nafs* » est également connecté à celui de « *zawj* » (paire) et donc aux relations de couple, qui sont liés par la compassion (*rahmah*) et qu'on retrouve dans l'usage de « *arham* » (leurs liens utérins).²²

Ce verset sert de préambule à la sourate *al-Nisā* (Les femmes), dont la préoccupation principale est de protéger les femmes vulnérables, dont les veuves et les orphelines, contre les violences. Ce n'est donc pas un hasard qu'Allah insiste sur l'égalité, sur la notion de *taqwā* et finit en rappelant de « les liens utérins », ceux qui nous relie à nos mères. Le verset finit en rappelant qu'« Allah nous observe parfaitement ». **Allah est conscient des dérives de l'être humain et de sa soif de domination. Ce verset nous exhorte à lire les versets suivants de la sourate à la lumière de son préambule : dans la quête de justice et de compassion.**

²⁰ Ziba Mir-Hosseini, Mukki Al-Sharmani, Jana Rumminger and Sarah Marso, *Justice and Beauty in Muslim Marriage. Towards Egalitarian Ethics and Laws* (2023)

²¹ Rifaat Hassan, "Feminism in Islam." In: *Feminism and World Religions*, edited by Arvind Sharma and Katherine K. Young. Albany, NY: State University of New York Press, 1999.

²² Ziba Mir-Hosseini, Mukki Al-Sharmani, Jana Rumminger and Sarah Marso, *Justice and Beauty in Muslim Marriage. Towards Egalitarian Ethics and Laws* (2023)

L'engagement solennel de faire de nos familles un refuge

Le mariage, élément fondateur de la famille musulmane, est défini par le Coran comme un pacte solennel : « *mīthaq ghalīz* » (Coran, 4:21). Encore une fois Allah répond directement aux dérives humaines qui prennent ce lien à la légère ou le transforme en outil et lieu d'oppression contre les femmes.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

ET COMMENT POURRIEZ-VOUS REPRENDRE QUELQUE CHOSE,
APRÈS QUE VOUS AYEZ ÉTÉ INTIME LES UNS AVEC LES AUTRES,
ET QU'ELLES AIENT REÇU DE VOTRE PART UN *MĪTHAQ GHALIZ*
(ENGAGEMENT SOLENNEL)?
(CORAN 4 :21)

Le terme « *mīthaq* » est dérivé du mot « *wathaqa* » qui signifie « confiance » et « engagement ou responsabilité ». Il est également dérivé du terme « *muathaqa* » qui signifie « accord ou convention »²³. Enfin, le « *mīthaq* » est aussi une promesse et un engagement. L'usage de ce terme dans le verset 4:21 n'est pas anodin. Tous les autres usages du terme « *mīthaq* » dans le Coran font référence aux engagements entre les prophètes et Allah. La seule fois où ce terme est utilisé ailleurs, c'est pour définir la relation qui lie les deux époux.

Le mariage est donc un engagement, une responsabilité, une promesse, lourde et solennelle (*ghalīz*) de créer ensemble un environnement protecteur, juste et aimant. Les relations imprégnées de violences et d'abus sexistes et sexuels vont à l'encontre de cette vision coranique du mariage et de la promesse faite devant Allah, d'honorer ce « *mīthaq ghalīz* ».

De nombreux versets précisent les valeurs sur lesquelles reposent cet engagement, ce « *mīthaq* ». Les époux s'engagent à nouer des liens basés sur la confiance, la réciprocité, le soin et l'écoute, entre eux et avec leurs enfants. Le mariage et par conséquent la famille, est décrit comme un refuge (*sakan*) construit sur la tendresse (*mawaddah*) et la compassion (*rahmah*).

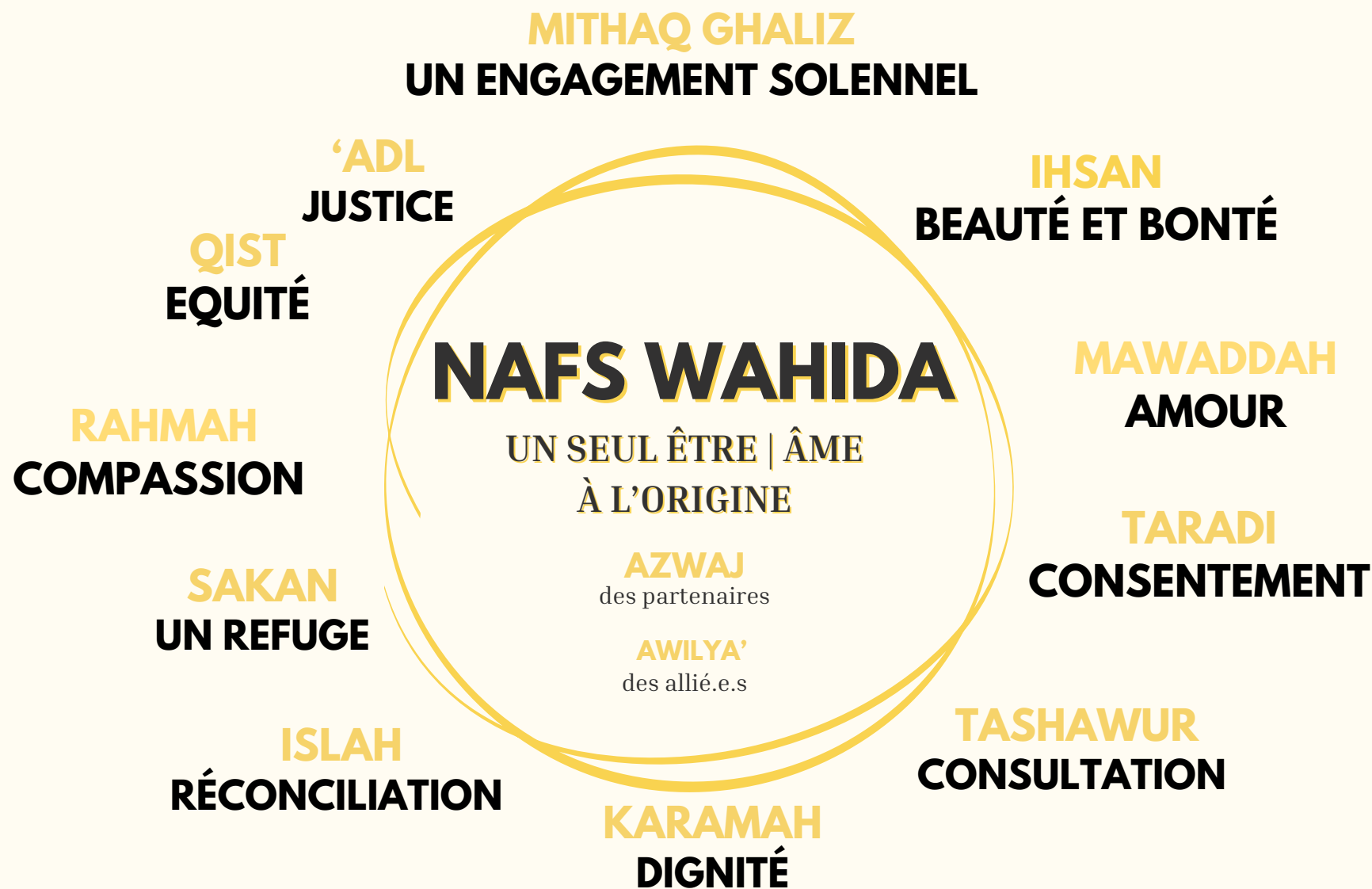
Lorsque le Coran insiste sur la poursuite d'une éthique et de valeurs dans nos relations humaines, c'est précisément pour répondre à un contexte qui met en danger ces éthiques.

Lorsque nos relations familiales et conjugales sont empreintes de violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles, nous échouons dans notre effort de « *taqwā* », dans notre responsabilité de construire un « *sakan* », un refuge pour les plus vulnérables dans nos maisons et dans nos communautés.

C'est pour cela qu'il est primordial de rappeler à nos communautés musulmanes ce qu'Allah attend de nos familles : des espaces qui cultivent le respect, le soin et la tendresse. L'injonction à faire preuve de patience (*sabr*) face aux violences va à l'encontre de ce qu'Allah a prévu pour nous. Les versets coraniques sur le mariage parlent de justice (*'adl*), d'équité (*qist*), de beauté et bonté (*ihsan*), de réconciliation (*islah*), de consultation (*tashawur*) et de consentement (*taradi*)²⁴. (Coran 16:90 ; 30:21 ; 7:189 ; 2:233).

La famille dans le Coran

Une promesse, un refuge, une protection



La Qiwamah, une responsabilité et non un privilège

La science du Tafsir (exégèse / herméneutique) est la plus prolifique des sciences du Coran (*'ulum al Qur'an*) et emprunte différentes méthodologies pour interpréter le corpus coranique. La grande majorité des exégèses coraniques dont nous disposons aujourd'hui ont été produites par des hommes - certaines femmes se sont aventurées sur ce chemin mais elles restent très marginales.

Chaque interprétation du texte coranique est donc située dans un contexte précis, et prendre en compte la positionnalité des exégètes (*mufassirun*), ainsi que leur contexte historico-socio-économique est indispensable. Cette richesse et diversité des interprétations ne sont pas une faiblesse, mais au contraire une force de notre tradition religieuse.

Le verset 4:34 est emblématique car il est souvent mobilisé pour justifier et institutionnaliser la domination masculine au sein de nos communautés. Pourtant le concept de « *nafs al-wāḥidah* » (une seule âme / être) qui sert de préambule à la sourate *al-Nisā* (Les femmes), nous met en garde contre toute prétention de supériorité ou de privilège d'un être humain sur un autre. La section précédente a analysé les nombreux versets insistant sur la réciprocité des relations humaines, basées sur le soutien mutuel, le soin et la compassion. Alors comment se fait-il que certaines interprétations du verset 4:34, et notamment du terme « *qawwamun* », ont servi et servent encore de base pour justifier l'autorité et la domination masculine sur les femmes²⁵ ?

Traduire les termes coraniques de l'arabe au français équivaut à interpréter. Or dans chaque tentative d'interprétation humaine se perd une partie du sens et de la finalité éthique derrière le verset en question. Ainsi, la littérature du Tafsir propose différentes compréhensions des termes: « *qawwamun* », « *qanitat* », « *nushuzahuna* », et « *waddribuhuna* » que l'on a gardé en arabe pour ne peut pas les enfermer dans des interprétations restreintes qui justifieraient un ordre dominant. Il est essentiel d'analyser le corpus coranique de manière holistique en prenant en compte la vision éthique qui s'inscrit dans la poursuite de beauté et de justice.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

LES HOMMES SONT *QAWWAMUN* (PROTECTEURS / POURVOIENT AUX BESOINS) DES FEMMES, EN RAISON DES AVANTAGES QU'ALLAH A ACCORDÉ AUX UNS PAR RAPPORT AUX AUTRES ET EN RAISON DE CE QU'ILS DÉPENSENT DE LEURS RICHESSES. LES FEMMES VERTUEUSES SONT *QANITAT* (OBÉISSANTES À ALLAH), ET PROTÈGENT CE QUI DOIT ÊTRE PROTÉGÉ CONFORMÉMENT À L'ORDRE QU'ALLAH A PRESCRIT. QUANT À CELLES DONT VOUS REDOUTEZ *NUSHUZAHUNA* (L'HOSTILITÉ), CONSEILLEZ-LES, PUIS FAITES LIT À PART, *WADRIBUHUNA* (ET ÉLOIGNEZ-VOUS D'ELLES). SI ELLES VOUS RÉPONDENT, IL NE VOUS EST PAS PERMIS DE TRANSGRESSER CONTRE ELLES. CERTES ALLAH EST LE PLUS HAUT, LE PLUS GRAND.

(CORAN 4 :34)

Un groupe de chercheurs et chercheuses musulman·es se sont penché·es sur la question dans le cadre d'un projet de recherche sur la *qiwamah* et la *wilayah*, lancé par l'organisation Musawah.²⁶ Celles et ceux-ci ont retracé la généalogie de ces deux concepts et leur compréhension dans différentes disciplines : le Tafsir (l'exégèse coranique) *usul al fiqh* et le Fiqh (sciences de la jurisprudence islamique), les sciences du Hadith, ainsi qu'à travers une étude sociologique des implications pour les familles musulmanes.²⁷ Les conclusions de ces travaux mettent en exergue plusieurs éléments importants :

« Le concept de “qiwamah” est une construction juridique et non un droit divin »



Le terme « *qiwamah* » ou « *qawamah* » qui place les femmes sous l'autorité masculine, ne figure pas tel quel dans le Coran mais est le résultat d'une construction juridique développée au fil du temps par les *fuqahas* (juristes) pour répondre aux besoins de leurs contextes sociaux et économiques. Le Fiqh a construit une vision du mariage basée sur l'échange contractuel entre l'époux qui dépense ses biens en échange de l'obéissance de son épouse.

La chercheuse Omaima Abou-Bakr a étudié les différentes phases d'évolution de cette interprétation du verset 4:34 dans les tafsir de al-Tabari, al-Zamakhshari, al-Qurtubi, al-Baidawi, al-Razi, Ibn Kathir, al-Suyuti, Muhammed 'Abduh, Sayyid Qutb et Muhammad Mitwalli al-Sha'rawi. Elle montre comment ces différents exégètes mobilisent et favorisent certaines analyses linguistiques et interprétations comme celle du concept de « *darajah* » (degré de faveur), certains *ahadith*, ainsi que des sciences biologiques modernes pour justifier l'infériorité des femmes et asseoir la « *qiwamah* » comme privilège masculin. Cette conceptualisation de la « *qiwamah* » pour asseoir la domination masculine ne se limite pas aux époux, mais s'étend aux autres membres de la famille, comme les pères ou les oncles.²⁸

Il faut noter que construction juridique de la « *qiwamah* » par le Fiqh s'inscrit dans un contexte plus large que le monde musulman, et se retrouve dans d'autres doctrines juridiques religieuses et/ou profanes.

Ainsi par exemple, le code civil français de 1801 consacrait la prééminence du « chef de famille » et de la « puissance paternelle ». Il a fallu attendre la loi du 4 juin 1970 pour que ces notions soient remplacées par « l'autorité parentale ».

²⁶ Les résultats de ce projet de recherche, auquel a participé l'auteur de ce brief ont donné lieu à plusieurs publications dont : Mir-Hosseini, Ziba and Al-Sharmani Mulki, *Men in Charge? Rethinking Authority in Muslim Legal tradition*, 2015 Musawah – (2016) التقوا مع القراءات الإسلامية، قرار، اد، بد، بيلد (2016)

²⁷ Rumminger and Marssq, *Women's Stories, Women's Lives: Male Authority in Muslim Contexts* (2016)

²⁸ Abou-Bakr, Omaima, and Amany Saleh. *Al-qiwāma: nahw rūya ijihādīya badilla [Qiwāma: Towards an Alternative Ijihādi Perspective]*. Cairo: Silsilat nūn fi-l-ḥadāra

« Le terme “qawwamun” appelle à la responsabilité de poursuivre la justice »

Les termes « *qawwamun* » et « *qawwamin* » apparaissent trois fois dans le Coran. Dans les versets 4:135 et 5:8 ils font référence à l'obligation de l'ensemble des croyant-es, quel que soit leur genre, d'observer strictement la justice et l'équité dans la vie privée et publique. Dans le verset 4:34, le terme « *qawwamun* » s'inscrit également dans cette finalité de poursuite et de maintien de la justice au sein de la famille : Allah s'assure que les hommes, qui dans le contexte de la Révélation étaient avantagés économiquement et socialement, pourvoient aux besoins de leurs familles et répartissent équitablement leurs richesses. L'avantage dont il est question dans le verset n'est pas une faveur biologique ou de pouvoir, mais bien la description d'un état de fait où les hommes avaient plus facilement accès aux ressources économiques. Ce constat du désavantage économique est encore vrai aujourd'hui lorsque les femmes doivent faire face à des inégalités salariales, à la précarité économique, et ou portent seules la charge mentale et physique du travail du soin (*care*) dans leurs familles.

45

Les termes « *qanitat* », « *nushuzahuna* », et « *waddribuhuna* » dans le verset 4:34 ont été traditionnellement interprétés à l'aune du concept de « *qiwamah* » comme garant de l'autorité masculine. Selon ces interprétations biaisées, les femmes qui ne se soumettaient pas à la « *qiwamah* », l'autorité de leurs époux, pouvaient s'attendre à des « corrections physiques ». Dès le départ, même les *fuqahas* (juristes) les plus conservateurs étaient réticents face à ces interprétations qui ne concordaient pas avec la pratique prophétique. Cela les a conduits notamment à noter que la correction ne pouvait être que « légère » (avec un *miswak*) ou « symbolique ». Cependant, des recherches plus poussées au niveau linguistique,²⁹ et en adéquation avec la vision éthique du Coran, ont démontré qu'au contraire, le terme de « *daraba* » s'inscrivait dans une série de mesures visant à faciliter la communication non violente dans le couple.

Le verset 4 : 34 propose des mesures visant à faciliter la communication non-violente dans le couple

Ainsi, on retrouve le terme « *daraba* » à d'autres instances dans le Coran, pour indiquer « s'éloigner, partir en voyage » (3:156), « ignorer » (43:5), « donner l'exemple » (14:24) etc.

Ce terme dans le verset 4:34 recommande aux époux de s'éloigner de leurs épouses comme dernier recours en cas d'hostilité et comme mesure de protection envers les femmes. En effet, le Coran propose différentes stratégies (conseiller, faire lit à part et s'éloigner) pour faire rempart à toute forme possible d'abus de la part des hommes.

Allah leur rappelle même à la fin du verset de ne pas transgresser, de ne pas agir injustement contre elles ! Cette interprétation s'inscrit dans la continuité des autres versets sur les relations femmes-hommes et de l'éthique coranique d'*ihsan* et de justice.

فَلَا تَبْغُوا عَلَيْهِنَّ سَبِيلًا
إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا كَبِيرًا

ET IL NE VOUS EST PAS PERMIS DE TRANSGRESSER CONTRE ELLES. CERTES ALLAH EST LE PLUS HAUT, LE PLUS GRAND.

46

« Les croyants et les croyantes sont **awliya', allié.e.s** les uns des autres »

Le concept de « *wilayah* » tel qu'il a été développé par le Fiqh est connexe à celui de « *qiwamah* », et donne la responsabilité et le droit aux pères et aux « hommes de la famille » d'exercer la tutelle sur les femmes et enfants qui sont sous leur autorité. Pourtant, les termes « *wali* » et « *awliya'* » apparaissent plusieurs fois dans le Coran, soit sous la forme d'attributs divins ou pour décrire les relations humaines, empreintes « d'amitié » et de « soutien ». Dans le verset 71 de la sourate at-Tawba, le concept de « *wilayah* » s'inscrit dans la lignée du concept d' « *al-nafs al-wāḥidah* ».

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

LES CROYANTS ET LES CROYANTES SONT **AWLIYA'** (LES ALLIÉS) LES UNS LES AUTRES. ILS ET ELLES COMMANDENT LE **MA'RUF** (CONVENABLE), INTERDISENT LE **MUNKAR** (BLÂMABLE), ACCOMPLISSENT LA SALÂT, ACQUITTENT LA ZAKAT ET OBÉISSENT À ALLAH ET À SON MESSAGER. CEUX-CI SONT COUVERTS DE LA MISÉRICORDE D'ALLAH. CERTES ALLAH EST NOBLE ET SAGE.
(CORAN 9:71)

Dans ce verset le terme « *awliya'* » qui est le pluriel de « *wali* » appelle les croyants et croyantes, à égalité, à être des allié-es les un-es pour les autres, et donc à se soutenir et s'assister mutuellement dans leur lutte pour le bien commun et contre la corruption et la violence.

Le « *wali* » est donc une personne de confiance, et qui se porte garante et gardienne des intérêts et du bien-être de la personne qui est sous responsabilité. L'exégète Ibn Kathir³⁰ note que le terme « *wilayah* » dans le verset 9:71 renvoie à la responsabilité mutuelle, portée par les femmes et les hommes, et qui fait écho au hadith du prophète ﷺ qui décrit sa communauté comme un corps, si un membre souffre, tout le corps en souffre (Sahih Muslim 2586).

La deuxième partie du verset 9:71 spécifie les tenants de cette « *wilayah* », la responsabilité de commander le bien et de dénoncer les injustices, d'être allié-es pour assurer le bien commun de la communauté (*maslahah*)

« Vous verrez les croyants et croyantes à travers leur bonté, leur affection et leur attachement réciproque, constituer comme **un seul corps**, quand l'un des membres souffre, il transmet sa fièvre et son insomnie à tout son corps »

(Hadith - Sahih Muslim 2586)

Le Prophète ﷺ est un exemple de compassion et de justice

Le prophète Mohamed ﷺ incarne l'éthique coranique d'*ihsan* (bonté et beauté) et de *'adl* (justice) dans ses relations au sein de sa famille et dans la communauté. La tradition prophétique (Sunna) regorge d'exemples dans lesquels le prophète ﷺ s'est prononcé contre les violences et agissait avec douceur et bienveillance et en particulier envers les femmes et les membres vulnérables de sa communauté. Le prophète ﷺ était doux, respectueux, et tendre dans sa façon d'interagir et de résoudre les conflits.

Il n'a jamais cherché à contrôler ses épouses ou à les « discipliner ». Au contraire, il leur fit confiance et les soutint même et surtout lorsqu'elles furent calomniées. Son épouse **Aïcha (RA) a rapporté que le prophète ﷺ n'avait jamais « frappé une femme ou un domestique », ni jamais « heurté quoi que ce soit avec sa main »** (Sunan Ibn Majah 1984, vol 9).

Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit « le meilleur des croyants est celui qui a le meilleur caractère, et les meilleurs d'entre vous sont ceux qui se comportent le mieux avec leurs épouses » (Jami' al-Timidhi 1162). Ce hadith nous rappelle les versets du Coran qui décrivent ce « meilleur caractère » : celui d'agir avec compassion, tendresse, écoute, consultation et responsabilité.

Le prophète s'est également prononcé à de nombreuses reprises contre les violences exercées à l'encontre des femmes, des enfants et des plus vulnérables dans sa communauté. Dans un hadith, le prophète nous prévient : « Celui qui fait du mal ou du tort (à une autre personne), Allah lui fera du mal, et celui qui impose de la difficulté à autrui, Allah lui imposera de la difficulté. » (Sunan Abi Dawud 3635).

Comment peut-on accepter que nos textes sacrés soient manipulés pour justifier ou excuser des violences sexistes et sexuelles, alors que le Coran et notre Prophète (PBSL) condamnent de maintes manières ces violences ?

« Le meilleur des croyants est celui qui a le meilleur caractère, et les meilleurs d'entre vous sont ceux qui se comportent le mieux avec leurs épouses. »

(Jami' al-Tirmidhi 1162)

صلى الله عليه وسلم

Protéger les enfants est notre responsabilité collective

Imaginez un instant : le Prophète (PBSL) guidait la prière, tout en portant dans ses bras sa petite fille, Umama, la fille de Zainab. Quand il se prosternait, il la déposait délicatement devant lui, puis la reprenait à son cou en se relevant, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la prière (Sahih Boukhari 516). **La douceur, l'attention et la place qu'accordait le Prophète aux enfants, c'est notre utopie, l'idéal, le modèle que devraient suivre nos communautés.** Combien de fois entendons-nous des fidèles se plaindre et se mettre en colère lorsque les enfants jouent et s'amuse dans nos mosquées ? Comment se sentiraient les parents, les mères, s'ils assistaient à une prière guidée par un imam portant son enfant dans ses bras ?

Les enfants ne sont pas une propriété mais une *amana*, une responsabilité qu'Allah confie non seulement aux parents mais également à la communauté. Le prophète ﷺ a dit que telles les briques d'une construction, les membres de sa communauté se soutiennent et se protègent entre eux, illustrant ses propos en entrelaçant les doigts de ses deux mains (Sahih Boukhari 2446). En tant que communauté, nous devons nous assurer du bien-être physique, mental et spirituel des personnes les plus vulnérables, et cela commence avec les enfants.

En ce qui concerne les enfants, les *fuqahas* distinguent deux catégories de responsabilité : la « *wilayah* » et la « *hadana* ».

La responsabilité de « *wilayah* » implique de « protéger » et de « défendre » la dignité, l'intégrité physique, et les biens matériels et financiers de l'enfant.

La responsabilité de « *hadana* » signifie « prendre soin » des besoins physiques et émotionnels de l'enfant.



Le corpus du Fiqh est riche et diverge sur les détails et les implications de ces deux responsabilités qui vont être attribuées aux parents, ou à d'autres membres de la famille lorsque ceux-ci sont absents ou ne correspondent pas aux « critères » requis pour mener à bien cette responsabilité. Les juristes ont également introduit le principe de l'intérêt « supérieur » de l'enfant (*maṣlaḥat al-ṭifl, maṣlaḥat al-maḥḍūn*) comme boussole pour déterminer qui est apte ou inapte à en prendre soin.³²

« Lorsque les enfants font face à des violences sexuelles et ou incestueuses, c'est toute la communauté qui trahit la amana qu'Allah nous a confiée »

Allah place les enfants sous notre responsabilité et non pas sous notre domination. Nous devons nous porter garants de leur intérêt supérieur, de leur dignité et intégrité physique et émotionnelle. Lorsque les enfants font face à des violences sexuelles et/ou incestueuses, c'est toute la communauté qui échoue. Lorsque ces enfants parlent, et que leurs paroles sont ignorées, silencieuses et étouffées, c'est toute la communauté qui trahit cette *amana* qu'Allah nous a confiée.

Le concept de « *farḍ kifāyah* » (devoir collectif) est défini par *usul al fiqh* par opposition au « *fard 'aynī* » (devoir individuel). Les musulmans et musulmanes ont la responsabilité collective de prendre soin des membres de leur communauté, des personnes malades, précaires, des veuves, des orphelins et de toute personne qui fait face à des abus ou à des injustices. Les *fuqahas* inscrivent ce « *fard* » dans le cadre du verset suivant (3 : 104) :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

QU'IL Y AIT PARMİ VOUS UNE COMMUNAUTÉ DE GENS QUI APPELLENT AU BIEN, ORDONNENT LE CONVENABLE ET INTERDISENT LE BLÂMABLE. CE SONT EUX QUI RÉUSSIRONT.

(CORAN 3 :104)

Ainsi, le « *farḍ kifāyah* » fait référence à un devoir collectif d'assurer la justice dans nos communautés. Si ce devoir est rempli par certain-es membres de la communauté alors celles et ceux-ci seront rétribués-es. Par contre, si personne ne remplit ces obligations, alors toute la communauté est considérée comme ayant pêché. Lorsque nous échouons à protéger les enfants victimes de violences physiques et sexuelles, y compris dans leurs propres foyers, c'est toute la communauté qui est responsable aux yeux d'Allah.



Les enfants doivent être protégés contre toutes les formes d'abus, de négligence, d'exploitation physique et sexuelle. Lorsque leurs parents, leurs gardiens, leurs éducateurs et éducatrices ou les institutions sociales échouent dans leur devoir d'assurer leur bien-être, ou exercent des violences, la responsabilité retombe sur chaque membre de la communauté. Ainsi, celles et ceux qui se portent garants de l'intérêt supérieur (*maṣlaḥat*) des enfants marchent sur les pas du Prophète et sous la protection d'Allah : « ce sont eux qui réussiront » (3:104).

Lutter contre les violences est un devoir religieux

Allah a honoré les êtres humains en leur confiant la responsabilité d'assurer l'harmonie et la justice sur Terre. Cette responsabilité est symbolisée par le concept de « *istikhlaf* » que l'on retrouve à plusieurs reprises dans le Coran.³⁴ Dans le verset 2:30, Allah annonce aux anges que la mission de « *khalifa* » a été confiée aux êtres humains. Leur immédiate réaction a été d'exprimer leur crainte que le sang et la corruption ne se répandent sur Terre (Coran 2:30).

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

LORSQUE TON SEIGNEUR DIT AUX ANGES : "JE VAIS ÉTABLIR UN KHALIFA (REPRÉSENTANT) SUR TERRE", ILS DIRENT : "VAS-TU Y ÉTABLIR QUELQU'UN QUI Y SÈMERA LA CORRUPTION ET RÉPANDRA LE SANG, QUAND NOUS TE GLORIFIONS PAR TA LOUVANGE, ET TE SANCTIFIONS?" IL DIT : "JE SAIS CE QUE VOUS NE SAVEZ PAS".

(CORAN 2:30)

L'*istikhlaf* comme les autres concepts abordés dans ce dossier, n'est pas un privilège mais une responsabilité spirituelle, sociale et environnementale, que chaque personne doit honorer pour faire barrière à ceux qui répandent « le sang et la corruption ». Lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles fait partie de ce devoir spirituel. Notre mission sur Terre ne se limite pas à poursuivre une éthique et des intérêts individuels. Nous faisons partie d'un corps, et ce corps implique des responsabilités collectives.

La famille, la mosquée et les espaces communautaires sont des lieux dans lesquels nous devrions pouvoir trouver refuge, et nous prémunir contre les violences et notamment les abus spirituels. La chercheuse et fondatrice du Peaceful Families Project, Sharifa Alkhatteeb, définit ce terme comme « toute forme d'abus, de violence et d'oppression qui interfère avec la pratique religieuse ou spirituelle d'une personne³⁵ ». L'utilisation de concepts religieux ou d'une autorité religieuse pour manipuler, contraindre, exploiter et violenter des personnes entre dans le cadre de cette définition.

Prévenir, protéger et lutter contre tous ces abus spirituels doivent être une priorité dans nos mosquées et notre éducation spirituelle. Nos leaders religieux, imams et prédicateurs ou prédicatrices sont dans une position de confiance. Si on leur confie la tâche de nous guider dans nos cheminements spirituels, cela implique une responsabilité envers Allah et envers nous. Leur position n'est pas un acquis ni un privilège, c'est une « amana ».

Lorsque le compagnon Abou-Bakr (RA) a repris le flambeau après la mort du prophète ﷺ, il prononça les mots suivants :

« J'ai été placé dans une position d'autorité alors que je ne suis pas le meilleur d'entre vous. Si je fais du bien, soutenez-moi. Si je fais du mal, corrigez-moi. »

³⁴ Asma Lamrabet, 'An Egalitarian Reading of the Concepts of 'Khalifah', 'Wilayah' and 'Qiwamah' in Men in Charge Rethinking Authority in Muslim Legal Tradition ? 2015

³⁵ Sharifa AlKhatteeb, Who Has the Right to Save Muslim Women from Abuse? (2008)

Abou-Bakr (RA) a rappelé à sa communauté de fidèles qu'ils ne devaient pas le suivre aveuglément ou accepter ses actions juste parce qu'il était dans cette position de leadership. Nos responsables religieux doivent prendre exemple sur Abou-Bakr (RA) et faire preuve d'humilité. Et ceux qui sont témoins des abus de leurs pairs ont l'obligation de les corriger et de les stopper.

L'inaction face aux violences sexistes, sexuelles et spirituelles qui touchent notre communauté est inacceptable. La loi du silence et de la honte sont des obstacles érigés par ceux qui sont à la source des oppressions.

Les versets du Coran, eux, nous rappellent à maintes reprises qu'il est de notre devoir de nous prononcer contre le blâmable, la corruption, le vice et les abus.

Allah entend et encourage les voix des opprimées.

Condamner, documenter et mettre en place des mesures pour éradiquer les causes profondes et les manifestations des violences sexistes et sexuelles est essentiel pour faire de nos communautés des espaces de sérénité (sakinah) et proches d'Allah.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Allah n'affectionne pas la profération du mal, à l'exception de ceux qui ont été traités avec injustice, Allah les entend, et sait.

(Coran 4:148)

03

RESPONSABILISER & SOLIDARISER CONTRE LES VIOLENCES

Renverser la honte : récits de survivantes

La loi du silence et la minimisation des violences sexistes et sexuelles sont des mécanismes qui nourrissent et maintiennent le continuum de violences. Responsabiliser et solidariser commence donc par lutter contre ces mécanismes de silenciation et d'intimidation en renversant la honte du côté de l'oppression. Ce ne sont pas les récits des survivantes et survivants de violences sexistes et sexuelles qui font honte mais bien le fait que nos sociétés permettent et ferment les yeux sur ces violences. **Ce qui fait honte, ce sont les institutions, les normes et les mécanismes sexistes, racistes et islamophobes qui refusent de croire les survivantes, qui les intimident et/ou les renvoient vers leurs agresseurs.**

En réalité, les récits de survivantes sont des guides et des³⁷boussoles qui nous indiquent les maux qui gangrènent nos sociétés. Renverser la culture de la honte implique de créer des espaces, des mécanismes et des pratiques sociales qui permettent d'exposer les injustices. L'histoire des mouvements de lutte pour la justice sociale démontre comment les personnes victimes d'oppression ont mis en avant leur agentivité et leur rôle « d'irritants politiques » pour révéler les injustices invisibilisées par les dominants. Les survivantes de violences sexistes et sexuelles sont des expertes et des guides éthiques, qui par la force de leurs récits, soulignent la possibilité de faire changer les choses, et ainsi transforment la société.

³⁷ Ibn Kathir, al-Bidāyah wa-al-nihāyah fi al-tārīkh [v.6]

« Les récits de survivantes sont des guides et des boussoles qui nous indiquent les maux qui gangrènent nos sociétés. »

Lorsque les survivantes nous confient leurs récits de violences, elles font voler en éclats la loi du silence et se positionnent contre ce contrat social qui érige leur silence « en complicité » dans le maintien du cycle de violences. En nous portant solidaires, à l'écoute et en soutien de ces récits, nous rejetons à notre tour le contrat social sur lequel repose le continuum des violences sexistes et sexuelles. Les récits des survivantes ne sont donc pas de « simples » témoignages personnels, mais visent à transformer les pratiques institutionnelles et sociales. Cela ne revient pas à minimiser ni à nier le trauma et les conséquences durables des violences sur les survivantes, mais au contraire à mettre en avant la responsabilité politique collective qui découle de cette souffrance.

En mars 2023, Lallab avait lancé une campagne de mobilisation digitale et médiatique autour des violences que subissent les femmes musulmanes à l'intersection des violences sexistes islamophobes.³⁸ Dans le cadre de cette campagne, Lallab a partagé des récits de survivantes dont quelques extraits sont capturés ci-contre.



Récits de survivantes

#MuslimWomensDay | Édition 2024, Lallab

“Après le lycée je me suis automatiquement tournée vers la fac, et au final ça ne m’a pas plu. Ensuite, j’ai voulu aller en BTS sauf qu’impossible dans un lycée public (de porter le voile), et je me suis dirigée vers le privé. Je trouve que c’est difficile, on nous restreint nos droits, on est pointées du doigt par les médias à longueur du temps, la fatigue se ressent mentalement. Et c’est là que le mental entre en jeu, comment on fait face à des situations où l’on essuie refus sur refus?”

63

#MuslimWomensDay | Édition 2023, Lallab

“À 12 ans, j’avais parfaitement interiorisé le fait que tout ce que je fais en tant que musulmane parlerait au nom de toute la communauté. Et c’est ce qui m’a rendue incapable, cette année-là, de parler lorsque j’ai subi un attouchement sexuel par un homme de ma famille. Je savais que non seulement ma réalité serait remise en question et niée, mais aussi que je serais probablement réduite au silence par la honte. (...)”

#MuslimWomensDay | Édition 2023, Lallab

“Moi je sais que je suis une femme noire, musulmane, banlieusarde. Toutes ces choses vont entrer en ligne de compte quand je vais soit aller déposer plainte, soit réclamer justice. C’est triste de se dire que beaucoup de femmes ne vont pas aller pousser les portes de commissariats parce qu’il va y avoir des biais racistes et sociaux. (...)”

[Mariam a été victime d’inceste de la part du frère de son père. D’origine comorienne et de confession musulmane, elle raconte comment la justice a mis sa culture et ses croyances au coeur de son témoignage au lieu de voir le noeud du problème: le viol.]

Témoignage pour Lallab et Konbini news, 2023

“Je me disais que ce secret, je l’emporterais dans ma tombe et qu’il serait absolument hors de question que ma famille le sache. Je suis une femme noire, musulmane, pratiquante et c’est parfois plus compliqué de dénoncer.”

[Asiya Bathily a été violée à l’âge de 7 ans par un jeune qui habitait son quartier. Elle raconte son histoire aux côtés de deux autres survivantes dans un documentaire sur les violences sexuelles sur mineur.es dont elle est la réalisatrice et productrice: ‘Les mots pour vous le dire’ (2024)]

#MuslimWomensDay | Édition 2023, Lallab

“Pour moi les meilleures stratégies ce sont les thérapies de groupe Lallab qui ont été des moments de partage, de puissance et de réaffirmation de mes identités. (...) Trouver une communauté de solidarité c’est pas des mots en l’air, j’ai eu la chance d’avoir rencontré des femmes qui partagent les mêmes expériences de violences que moi et les mêmes angles morts. On a ouvert des conversations très difficiles en petit & grand comité, qui ont continué en dehors de Lallab, et à chaque fois je ressortais avec un poids en moins.”

64



Responsabiliser : devenir des allié.e.s

#1 CE QUE NOUS POUVONS FAIRE À L'ÉCHELLE INDIVIDUELLE

Par rapport à la victime je suis : un-e ami-e, un-e parent, un-e proche, un-e voisin-e, un-e professeur-e, un-e médecin, ou tout simplement une personne qui veut être outillée pour mieux comprendre et agir.

- Te documenter et t'informer sur les VSS en suivant, lisant et partageant les ressources et contenus produits par les personnes et organismes concernés. Pratiquer les concepts appris, réfléchir à tes postures et gestes pour être toujours toi-même dans le respect du consentement et de l'intégrité physique et émotionnelle des personnes avec qui tu interagis
- Sensibiliser ton entourage à la question des VSS et exprimer ta disponibilité pour accueillir cette parole et ton soutien.
- Lever les tabous et aborder les questions de consentement, d'intégrité physique et émotionnelle avec les enfants.
- T'engager dans des initiatives locales et nationales qui luttent et préviennent contre les VSS touchant les femmes musulmanes.
- Reconnaître tes limites : tu n'es pas psychologue et les récits de violence peuvent t'impacter aussi. Tu peux orienter la personne vers des professionnel·les et /ou avoir toi-même besoin d'aide. De plus, on peut aussi faire beaucoup de mal avec les meilleures intentions : en cas de doute, il est toujours mieux de rediriger la personne vers des professionnel·les formé·es.

- Accueillir la parole des survivant·es avec bienveillance (*ihsan*), empathie et compassion (*rahmah*) et amour (*mawaddah*). Être en empathie, ce n'est pas prendre la souffrance de la survivante mais adapter sa posture à ses besoins :

- Ne pas minimiser, culpabiliser ou relativiser ses propos
- Ne pas poser une multitude de questions ou demander des détails
- Créer un cadre confortable et être dans l'écoute active
- Soutenir la personne, et si elle doute, lui dire : « Je te crois » ; « Tu n'es pas responsable » ; « Tu n'es pas seule » ; « Je suis là pour t'aider »
- Respecter la confidentialité des propos confiés
- Documenter le témoignage de la personne tout en faisant attention à cette confidentialité (par exemple, en s'envoyant un mail à soi-même pour avoir une preuve et des faits précis si la personne a un jour besoin d'une attestation dans le cadre d'une procédure judiciaire)

- Partir des besoins de la victime

- Écouter sans juger et respecter son contexte culturel et religieux
- Respecter ses choix et ne jamais faire les choses à sa place
- Si besoin, l'accompagner vers les structures d'aide et de soutien
- Lorsque le danger est immédiat (risque vital ou blessures graves), contacter les secours (17, 15, 112) et mettre la victime en sécurité.
- Lorsque la victime est une personne mineure, prévenir les organismes de protection de l'enfance

« À l'échelle individuelle, ton travail d'allié·e vise à créer un cadre de confiance, de bienveillance et de soutien pour accueillir la parole des survivant·es »

#2 CE QUE NOUS POUVONS FAIRE DANS NOS COLLECTIFS

Par collectifs, nous entendons : nos espaces militants, nos associations, étudiantes ou non, nos syndicats, nos écoles, nos organisations formelles et informelles...

- Sensibiliser et former les personnes qui occupent des postes à responsabilités, de gestion et de formation, sur la prévention, la reconnaissance et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans leurs organisations.
- Nous documenter sur le continuum des violences sexistes et sexuelles que vivent les femmes musulmanes et mettre à disposition la documentation et les ressources disponibles pour lutter contre ces violences.
- Mettre fin à la silenciation des victimes et créer des espaces et mécanismes pour accueillir le récit des survivant·es et les soutenir.
- Développer un protocole et des procédures pour pouvoir signaler les violences sexistes, sexuelles et islamophobes, mettre en sécurité les victimes, engager la responsabilité des agresseur·ses et du collectif pour penser les réparations.
- Désigner dans chaque espace des référent·es formé·es qui puissent accueillir les questions, les plaintes et les craintes des membres du collectif en partenariat avec un réseau d'expert·es.

« À l'échelle collective, nous pouvons briser le continuum de violences en accueillant les récits des survivant·es avec bienveillance et en engageant la responsabilité du collectif pour penser les réparations »

#3 CE QUE NOUS POUVONS FAIRE EN COMMUNAUTÉ

Par communauté, nous entendons par exemple : nos espaces cultuels (mosquées, retraites spirituelles et groupes de pèlerinage), nos associations, nos écoles, nos espaces militants, nos organisations formelles et informelles.

- Sensibiliser et former les responsables religieux sur la prévention, la reconnaissance et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Sensibiliser l'ensemble des membres de la communauté sur le continuum des violences et les outils et concepts mis à disposition par nos enseignements religieux pour lutter contre ces violences, à travers les *khutbas* (prêches du vendredi), la tenue d'assises et la mise à disposition de documentations.
- Développer un protocole et des procédures pour pouvoir signaler les violences sexistes et sexuelles, mettre en sécurité les victimes, engager la responsabilité des agresseur-ses et de la communauté pour penser les réparations.
- Prévenir les abus spirituels en encadrant les responsables religieux à travers des mécanismes de consultation, d'observation et d'évaluation collective. La responsabilité qui leur est confiée est une *amana*, ainsi tout comportement qui ne respecte pas l'intégrité physique et émotionnelle des fidèles peut remettre en cause et mettre fin à cette *amana*.

- Désigner dans chaque espace des référent-es formé-es qui puissent accueillir les questions, les plaintes et les craintes des fidèles, en partenariat avec un réseau d'expert-es
- Mettre fin à la culture de la honte (*hchouma*) et recentrer les récits des survivants et survivantes comme des guides éthiques qui nous montrent la voie du changement, en développant des temps d'accueil de la parole et facilitant la solidarité communautaire.

À l'échelle communautaire, nous pouvons renverser la culture de la honte par celle du ihsan, bienveillance et du 'adl, justice, dans notre rôle d'awliya'

#4 CE QUE LES INSTITUTIONS PEUVENT FAIRE

Par institutions, nous entendons : les institutions étatiques et services publics, les commissariats, les unités d'écoute, les services juridiques, les urgences, les hôpitaux et services de soin, etc.

- Inclure la prise en compte des agressions sexistes, racistes et islamophobes dans les programmes et politiques de sensibilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Sensibiliser et former les personnels de santé, des services de l'ordre et de la justice à l'accompagnement des enfants et des femmes musulmanes victimes de violences sexistes et sexuelles, en respectant leur appartenance religieuse et leur dignité physique et émotionnelle et en collaborant avec des associations sur le terrain.
- Combattre les causes profondes qui nourrissent le continuum de violences contre les enfants et les femmes musulmanes en identifiant les façons dont votre institution contribue à maintenir ces inégalités structurelles et systémiques, et en condamnant les agressions sexistes islamophobes dans les discours publics, politiques et médiatiques.
- Soutenir financièrement et administrativement les associations et initiatives de soutien aux survivantes musulmanes de violences sexistes et sexuelles.

« À l'échelle institutionnelle, il faut redonner aux femmes musulmanes la place d'agentes dans la lutte contre les VSS, et reconnaître l'islamophobie genrée et la misogynie comme des violences sexistes qui contribuent au continuum de violences »

L'action de Lallab

Main dans la main avec une mosquée parisienne

Dans le cadre de sa campagne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Lallab s'organise avec les fidèles et responsables d'une mosquée parisienne pour éduquer, protéger les victimes et prévenir les violences.

Cela signifie

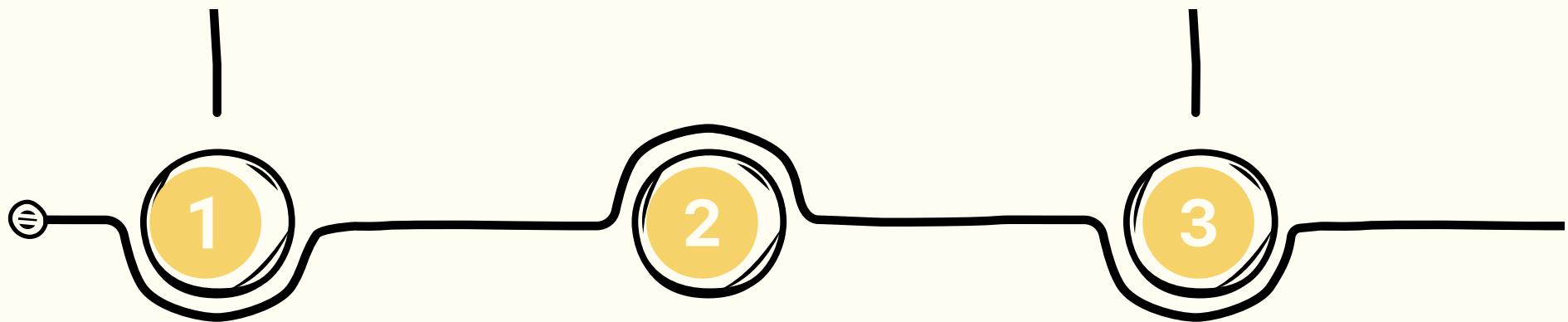
- Sensibiliser et former les responsables religieux sur la question des violences sexistes et sexuelles.
- Co-animer des assises spirituelles avec l'imam de la mosquée sur les questions des violences sexistes et sexuelles.
- Mettre en place un groupe de travail avec des fidèles et les responsables religieux pour s'organiser collectivement et mettre en place les premières actions.
- Mettre en place un protocole de lutte contre les violences sexistes et sexuelles signé par la mosquée avec un volet éducation et un volet organisation collective.
- Rendre disponible de la documentation et des ressources de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles au sein de la mosquée.
- Faciliter l'accueil de la parole des survivantes en sensibilisant la communauté sur ces questions à travers les prêches, les assises religieuses et les événements organisés au sein de la mosquée.
- Mettre à disposition une boîte à questions anonyme, questions auxquelles l'imam pourra répondre ultérieurement afin de faciliter les échanges entre les femmes et l'imam.
- Mettre en place des référent-es formé-es sur les VSS au sein de la mosquée qui peuvent connecter les victimes et survivant-es à un réseau d'expert-es et professionnel-les du soutien psychologique, social ou juridique sensibilisé-es aux réalités des femmes musulmanes en France.



Que puis-je faire face à des violences sexistes & sexuelles ?

COMPRENDRE, NOMMER, RECONNAÎTRE,
APPELER À L'AIDE, TROUVER UNE PERSONNE
QUI ÉCOUTE, SIGNALER

FAIRE VALOIR SES DROITS, DEMANDER
RÉPARATION



RECEVOIR DU SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE,
CONSULTER DES PROFESSIONNEL·LES DE
SANTÉ, TROUVER DES STRUCTURES
D'AIDE OU ASSOCIATIONS, FAIRE
COLLECTIF

1

Comprendre, reconnaître, appeler à l'aide, signaler

Identifier les formes de violences

qui sont listées dans la première partie de ce dossier : psychologiques, émotionnelles, verbales, physiques, sexuelles, islamophobes, médicales, économiques, spirituelles et cyber-violences. **Aucune forme de violence n'est justifiée**, si vous reconnaissez avoir subi l'une ou plusieurs formes de ces violences, vous n'êtes pas responsables et en droit d'obtenir réparation, justice et soutien

Documenter les agressions

Écrire (faits aussi précis que possible, datés, personnes témoins ou tout autres éléments pertinents), enregistrer les messages, les captures d'écran, prendre en photo les coups et blessures, récolter les informations (nom, service) sur les personnels de santé, juridiques, de police ou autre qui sont à l'origine des violences dans le cas de violences médicales et institutionnelles.

S'entourer

de personnes bienveillantes et de confiance, pour être accompagné-e dans toutes ces démarches et soutenu-e jusqu'au bout du processus qui peut être long et empreint de violences supplémentaires.

Appeler à l'aide

Lorsque le danger est immédiat, il est essentiel de se mettre en sécurité. Il faut néanmoins noter que les opérateur-ices dans les centres d'appel nationaux ne sont pas nécessairement sensibilisé-es aux questions d'islamophobie et de racisme. En cas d'incident, ou de comportement discriminatoire, ne pas hésiter à documenter les faits et à les signaler au Défenseur des Droits et au CCIE.

Des numéros utiles

- **3919** : 7j/7 et 24h/24, Violences Femmes Info, opérateur-ices disponibles en plusieurs langues, accessible aux personnes sourdes et malentendantes
 - **0800 05 95 95** : Viols Femmes Informations, du lundi au vendredi, 10h-19h
 - **119** : Enfance en danger
 - **3114** : Prévention suicide
 - **17** : Urgence police ou le **114** par SMS (si vous ne pouvez pas parler)
- 09 72 49 34 48** : CCIE Collectif Contre l'Islamophobie en Europe et pour signaler une agression islamophobe : <https://ccieurope.org/signalement/>

2

Recevoir du soutien, consulter des professionnel·les de santé

Et faire collectif

Recevoir une aide psychologique

Pour un accompagnement qui prenne en compte les violences racistes et islamophobes, contacter le **collectif Perspective** qui rassemble les organisations et initiatives qui adoptent une approche intersectionnelle et antiraciste dans le domaine de la santé mentale : collectifperspective@gmail.com

Les **Maisons des Femmes** sont des structures médico-sociales dans lesquelles des soignant·es et des acteur·ices du monde de la santé, de la police, de la justice et du droit, mais aussi des thérapeutes, des artistes et des sportifs, coopèrent pour accompagner les patientes vers la guérison et l'autonomie.

Il est possible de prendre rendez-vous auprès **d'un CMP (centre médico-psychologique)** près de chez soi, les consultations sont gratuites et prises en charge par la Sécurité sociale.

Vous pouvez contacter l'équipe soutien de Lallab pour accéder à une liste de professionnel·les de santé sensibilisé·es aux besoins des femmes musulmanes: soutien@lallab.org

Contactez les associations

et collectifs sensibles aux besoins des femmes musulmanes pour une écoute bienveillante, du soutien et un accompagnement personnalisé :

- Équipe soutien de Lallab : soutien@lallab.org
- Observatoire Féministe des Violences Médicales : contact@obs-med.com
- Le Collectif Contre l'Islamophobie en Europe : <https://ccieurope.org>
- Le collectif Féministes Contre le Cyberharcèlement : <https://www.vscyberh.org/contact>

3

Faire valoir ses droits et demander réparation

Se renseigner sur ses droits

En lisant la documentation traitant de ces sujets et/ou en s'adressant aux organismes compétents :

- **3039** : Informations sur vos droits, besoins d'accomplir une formalité juridique ou de consulter un-e professionnel-le du droit. Le numéro est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes
- **3928** : Les juristes du Défenseur des droits écoutent et accompagnent les victimes de discrimination ou sur le chat de antidiscriminations.fr. La plateforme est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes
- **09 72 49 34 48** : Les juristes du CCIE, Collectif Contre l'Islamophobie en Europe, écoutent et accompagnent les victimes d'agressions islamophobes. Vous pouvez également signaler les agressions :

<https://ccieurope.org/signalement/>

Vous pouvez contacter l'équipe soutien de Lallab pour accéder à une liste de professionnel·les de santé sensibilisé·es aux besoins des femmes musulmanes: soutien@lallab.org

Engager une procédure pénale

- Porter plainte, engager une procédure pénale contre son agresseur en déposant plainte auprès de la police, de la gendarmerie ou en écrivant directement au procureur de la République
- Si l'enquête juge les éléments « suffisants », une instruction judiciaire est ouverte pour mener une enquête plus approfondie.
- Une fois le dossier complet, l'agresseur peut être jugé par le tribunal correctionnel ou la cour d'assise selon les infractions.
- Il est possible d'obtenir une ordonnance de protection ou l'interdiction de contact avec l'agresseur

Engager une procédure civile

- Il est possible d'engager une procédure en responsabilité civile pour obtenir réparation des préjudices subis (dommages et intérêts) indépendamment de la procédure pénale, après avoir déposé la plainte et s'être constitué partie civile.
- Cela peut permettre d'obtenir des compensations pour les préjudices et souffrances physiques et psychologiques ainsi que les préjudices matériels (frais médicaux, pertes de revenus etc.)
- Il est également possible d'obtenir une ordonnance de protection pour éloigner l'agresseur du domicile dans le cas notamment de violences conjugales

Et maintenant ?

Femmes musulmanes contre les violences sexistes, sexuelles et islamophobes en France, nous appelons toutes les personnes qui se reconnaissent dans notre lutte vers un monde où chacun.e peut s'accomplir sans peur d'être jugé.e, discriminé.e ou violenté.e quelles que soient ses identités, à nous rejoindre et à s'organiser à nos côtés pour transformer nos pratiques et nos institutions, renverser la culture de la honte et faire triompher l'amour, la compassion (*rahmah*), la bienveillance, la beauté (*ihsan*) et surtout la justice (*'adi*) pour toutes et tous.

Nous remercions le fond 'Empowerment and Resilience' coordonné conjointement par ENAR et la Fondation ENAR, pour leur soutien dans le lancement du projet 'construction des savoirs' [*knowledge building*] à Lallab.

Nous remercions également les victimes et survivantes qui nous ont confié leurs récits lors des deux campagnes du Muslim Women's Day (2023-2024), ainsi que l'ensemble des bénévoles de Lallab qui ont participé aux différents ateliers, enquêtes et réunions évaluant les obstacles, les besoins et les aspirations sur la lutte contre les VSS pour les femmes musulmanes en France.

PUBLIÉ PAR LALLAB LE 27 MARS 2025

Recherche et rédaction

Sarah Marsso responsable du projet 'construction des savoirs' chez Lallab depuis 2024, coordinatrice des projets de recherche *knowledge building* chez Musawah depuis 2015, et co-chaire du *faith-based working group* au sein de SVRI, Sexual Violence Research Initiative depuis septembre 2024.

Contributions et révisions

Sarah Zouak et Justine Devillaine (co-fondatrices et co-directrices de Lallab) Nisrine M. ; Kenza Agnaou (responsables Lallab); Assadiallo Doucoure et Assma Lbaze (co-présidentes de Lallab) ; Fatima Bent, Laura Lardy (responsables Lallab) et les membres de l'équipe de campagne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Zeïma Morin-Yahaya, Medina Hamida, Nouara Cheurfa, Malak Djedaini et Maryème Ben Mohamed

Design et mise en page

Kenza Agnaou

Crédits photos

Yasmine Mrida et Dalal Tamri

Crédits illustrations

Sakina Saïdi

RÉFÉRENCES

- Lallab. (2025). *Savoir, Pouvoir, Agir et Prendre Soin : Cadre d'action et méthodologie*.
- Karimi, H. (2023). *Les femmes musulmanes ne sont-elles pas des femmes ?* Paris : Hors d'atteinte.
- Hajjat, A., & Mohammed, M. (2013). *Islamophobie : Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*. Paris : La Découverte, coll. « Cahiers libres ».
- Farris, S. R. (2017). *In the Name of Women's Rights: The Rise of Femonationalism*. Durham : Duke University Press.
- Baubérot, J. (2012). *La laïcité falsifiée*. Paris : La Découverte.
- Sayad, A. (1991). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris : Raisons d'Agir.
- Scott, J. W. (2017). *La politique du voile*. Paris : Éditions Amsterdam.
- Bailey, M. (2010). « They aren't talking about me », *Crunk Feminist Collective*, 14.
- Simmonds, M. (2024, 25 août). *Misogyny...But, Will They See Misogynoir, Muslimahgyny and Muslimisogynoir Too?* [LinkedIn].
- Abdullah-Poulos, L. (2017). « No Racism in Islam, Hurts More Than Helps », *NBA Muslims Blog*.
- Jackson, S. A. (2009). *Islam and the Problem of Black Suffering*. New York : Oxford University Press.
- Nurein, S. A., & Iqbal, H. (2021). « Identifying a space for young Black Muslim women in contemporary Britain », *Ethnicities*, 21(3), 433-453.
- Mir-Hosseini, Z., Al-Sharmani, M., Rumminger, J., & Marsso, S. (2023). *Justice and Beauty in Muslim Marriage: Towards Egalitarian Ethics and Laws*. Londres : Oneworld Publications.
- Abou-Bakr, O., & Saleh, A. (s. d.). *Al-qiwāma: nahw rūya ijihādiya badīla*. Le Caire : Silsilat Nūn li-l-ḥaḍāra.
- Hassan, R. (1999). « Feminism in Islam ». Dans A. Sharma & K. K. Young (dir.), *Feminism and World Religions*. Albany : State University of New York Press.
- Mir-Hosseini, Z., Al-Sharmani, M., & Rumminger, J. (2015). *Men in Charge?: Rethinking Authority in Muslim Legal Tradition*. Kuala Lumpur : Musawah.
- Rumminger, J., & Marsso, S. (2016). *Women's Stories, Women's Lives: Male Authority in Muslim Contexts*. Kuala Lumpur : Musawah.
- Reda, N. (2018). « The Qur'an and Domestic Violence: An Islamic Feminist, Spiritually Integrative Reading of Verse 4:34 », *International Journal of Practical Theology*, 22(2), 257-273.
- Ibn Kathir, A. (2003). *Tafsir al-Qur'an al-'Azim* (vol. 2). Le Caire : Dar al-Hadith.
- Lamrabet, A. (2015). « An Egalitarian Reading of the Concepts of Khilafah, Wilayah and Qiwanah ». Dans Z. Mir-Hosseini, M. Al-Sharmani & J. Rumminger (dir.), *Men in Charge? Rethinking Authority in Muslim Legal Tradition*. Kuala Lumpur : Musawah.
- AlKahateeb, S. (2008). *Who Has the Right to Save Muslim Women from Abuse?*
- Ibn Kathīr. (s. d.). *Al-Bidāyah wa-al-nihāyah fī al-tārīkh* (Vol. 6).
- Polletta, F. (2006). *Ways of Knowing and Stories Worth Telling: Why Casting Oneself as a Victim Sometimes Hurts the Cause*. Chicago : University of Chicago Press.
- Collectif contre l'islamophobie en Europe. (2023). *Rapport annuel du Collectif Contre l'islamophobie en Europe*.
- Heart Women and Girls. (2019). *Responding with Rahma: Removing Roadblocks for Muslim Survivors of Sexual Violence*.